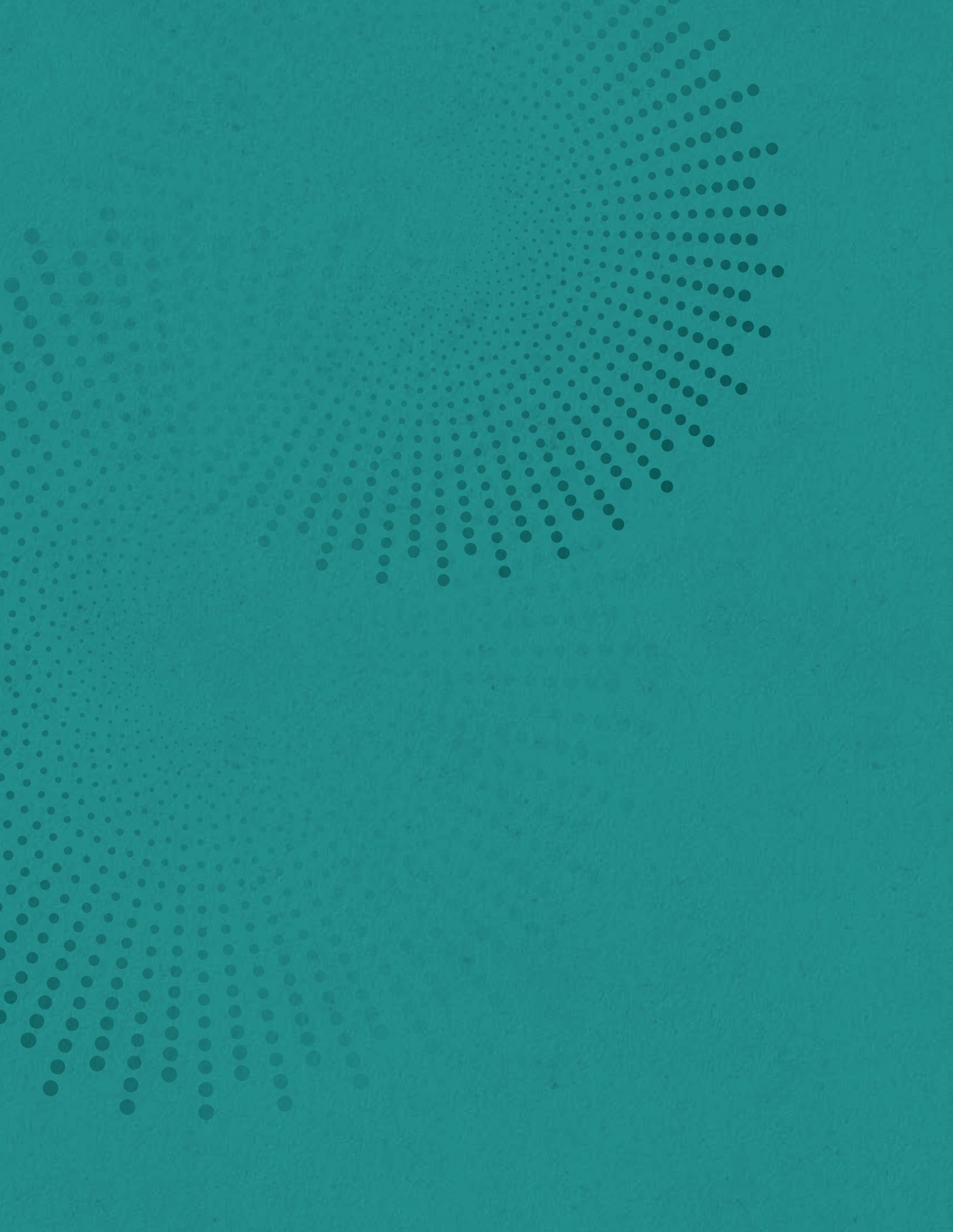


**RAPPORT ANNUEL
DE GESTION**

25 ANS



**RAPPORT ANNUEL
DE GESTION
2023-2024**

***Institut national
de santé publique***

Québec 

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site www.inspq.qc.ca.

Les reproductions aux fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur le droit d'auteur*. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du Secrétariat générale de l'Institut national de santé publique du Québec.

Dépôt légal – 3^e trimestre 2024
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN : 1713-9848 (version imprimée)
ISSN : 1918-1477 (version électronique)
ISBN : 978-2-550-98158-9 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-98156-5 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2024

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	2
MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	3
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	4
1. L'ORGANISATION	5
1.1 L'organisation en bref	5
1.2 Faits saillants	9
2. LES RÉSULTATS	18
2.1 Plan stratégique	18
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	29
3.1 Utilisation des ressources humaines	29
3.2 Utilisation des ressources financières	32
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	33
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	34
4.1 Gestion des effectifs	34
4.2 Développement durable	35
4.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	41
4.4 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics	42
4.5 Gouvernance des sociétés d'État	49
4.6 Allègement réglementaire et administratif	60
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	61
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	62
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	64
4.10 Politique de financement des services publics	65
5. ÉTATS FINANCIERS	67
5.1 Rapport de la direction	68
5.2 Rapport de l'auditeur indépendant	69
5.3 États financiers	72

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



L'année 2023-2024 a été significative pour l'Institut national de santé publique du Québec. Elle correspond à son 25^e anniversaire au service de la santé et du mieux-vivre des Québécoises et des Québécois. Un anniversaire qui survient dans un nouveau paysage institutionnel généré par la création de Santé Québec et qui l'amènera à ajuster ses liens avec ses deux grands partenaires que sont le ministère de la Santé et des Services sociaux et le réseau de santé publique.

De surcroît, le conseil d'administration a eu l'occasion d'assumer deux de ses principaux rôles : adopter le plan stratégique 2023-2027 de l'Institut, puis proposer et accompagner le renouvellement de son président-directeur général, Pierre-Gerlier Forest à qui le Conseil des ministres a confié un nouveau mandat.

La démarche d'adoption du plan stratégique de l'Institut a revêtu une grande importance pour les membres du Conseil d'administration. Au sortir de la période pandémique, il était possible et souhaitable de revoir les priorités stratégiques pour permettre à l'Institut de poursuivre son adaptation à l'évolution du contexte dans lequel évolue la santé publique québécoise.

Le conseil d'administration entend en faire le suivi et l'évaluation en continu. Le travail qui a mené à son adoption a mobilisé toutes les composantes de l'Institut, une indéniable condition de succès.

On a vu de manière très concrète au cours des dernières années, l'importance de l'Institut dans le soutien aux autorités de santé publique. S'adapter rapidement à de nouvelles réalités et être en mesure d'offrir aux décideurs des informations utiles et fiables est indispensable à la protection de la population. L'Institut a aussi le mandat de contribuer tout aussi concrètement au mieux-être de la population du Québec grâce au travail réalisé par ses équipes en lien constant avec leurs partenaires des milieux académiques et universitaires qui contribuent à l'enrichissement de son expertise.

Si les membres du conseil d'administration ne sont pas tous des experts de santé publique, ils sont déterminés à soutenir l'Institut pour que ses équipes, dont la compétence n'est plus à démontrer, puissent poursuivre leur travail pour la recherche de solutions en amont des problèmes de santé.

Original signé

Denis Marion

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Institut national de santé publique a célébré le 8 octobre dernier son 25^e anniversaire. Vingt-cinq ans de développement et de consolidation d'expertises de pointe. Vingt-cinq ans d'engagement au service de l'intérêt général. Vingt-cinq ans de contribution à l'essor de la santé publique québécoise. J'ai le privilège aujourd'hui de vous présenter notre rapport d'activités pour cette année très spéciale, marquée par des moments de fête, mais aussi de réflexion et de travail intense.

Il fallait commencer par célébrer les contributions de ceux et celles qui nous ont précédés. En novembre dernier, 72 organisations parmi nos alliées, nos amies ou nos partenaires ont gracieusement répondu à notre invitation et sont venues souligner avec nous les grands succès de l'Institut. Nous en avons profité pour mettre en valeur les réalisations exceptionnelles de nos équipes, des laboratoires aux politiques publiques. Au cours des derniers mois, des spécialistes venus de tous les horizons de la santé publique ont aussi été invités à rencontrer les membres de notre personnel, qui ont profité d'un programme dédié de « classes de maître » pour parler de leurs projets et de leurs aspirations.

Dans cette période où notre système de santé vit des changements profonds, le leadership de l'Institut est essentiel. Combien d'institutions peuvent se targuer de rassembler autour d'elles un tel réseau de partenaires du milieu universitaire, de la recherche, de l'intervention ou du réseau de la santé? Combien d'organisations de santé publique peuvent faire état d'autant d'accomplissements et d'innovations?

On ne le dira jamais assez. Comme il y a 25 ans, il est crucial d'avoir au Québec une institution dont la mission principale est de porter un regard détaillé et rigoureux sur la santé de la population et ses déterminants. L'Institut a développé une approche unique, résultant de la rencontre et du croisement des expertises et des disciplines. Nous sommes un carrefour scientifique ouvert et animé, un grand marché d'idées, de compétences et de projets inspirants. Vous en trouverez des illustrations à chaque page de ce rapport.

Continuons à grandir ensemble. Il y a beaucoup à faire.

Original signé

Pierre-Gerlier Forest, Ph. D. FACSS





DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

La déclaration qui suit porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information et des résultats contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* de l'Institut national de santé publique du Québec.

Les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement la mission et les orientations de l'Institut;
- présentent les objectifs et l'état d'avancement de la planification stratégique 2023-2027;
- rendent compte des obligations législatives et gouvernementales de l'Institut;
- rendent compte de l'utilisation des ressources de l'Institut.

Je déclare que les données contenues dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* de l'Institut national de santé publique du Québec ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2024.

Le président-directeur général,

Original signé

Pierre-Gerlier Forest, Ph. D. FACSS



1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

L'Institut national de santé publique du Québec est le premier centre d'expertise et de référence en santé publique au Québec. Créé en 1998 à la suite de constats sur la fragmentation et la duplication de l'expertise en santé publique au Québec, le projet d'Institut avait pour objectif principal de consolider, développer et mieux coordonner cette expertise au plan national, en plus de la mettre au service de l'ensemble des acteurs de santé publique québécois.

L'Institut assume aujourd'hui trois grandes fonctions. Il produit et partage des connaissances scientifiques qui éclairent et facilitent la prise de décision des responsables de santé publique, tout en favorisant l'optimisation des pratiques de santé publique et la compréhension des déterminants de la santé chez les autres acteurs de la vie collective. C'est la fonction d'expertise de l'Institut. Il met ses ressources spécialisées au service des autorités du réseau de santé publique dans les situations urgentes, critiques ou complexes et offre son soutien technique au réseau de la santé quand des programmes comportent des aspects de santé publique. C'est la fonction d'assistance de l'Institut. Il répond aux demandes de service pour toutes les consultations spécialisées en santé publique, de l'éthique publique aux examens de laboratoire. C'est la fonction de référence de l'Institut. Les ressources humaines et financières de l'Institut se partagent à peu près également entre ces trois fonctions.

Mission

La loi sur l'Institut national de santé publique lui donne comme mission de « soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux dans sa mission de santé publique. L'Institut a également comme mission, dans la mesure déterminée par le mandat que lui confie le ministre, de soutenir Santé Québec, la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James et les établissements, dans l'exercice de leur mission de santé publique. »

La loi sur l'Institut lui confie en outre les responsabilités suivantes :

- 1- Le développement des connaissances;
- 2- L'analyse des politiques publiques ayant des impacts sur la santé;
- 3- L'information de la population sur son état de santé;
- 4- La collaboration avec les universités pour la formation en santé publique;
- 5- La collaboration avec les organismes subventionnaires pour la recherche;
- 6- L'échange d'information avec des partenaires canadiens ou étrangers;
- 7- L'exécution de mandats particuliers confiés par le ministre.
- 8- L'Institut administre également le Laboratoire de santé publique du Québec, le Centre de toxicologie du Québec ainsi que certains services cliniques de dépistage destinés à des populations éloignées ou vulnérables.

Vision

De concert avec ses partenaires, l'Institut encourage et facilite l'utilisation par tous les acteurs de santé publique et par les décideurs des connaissances, perspectives et méthodes les plus avancées, au service du mieux-vivre de la population québécoise.

Valeurs

L'Institut est animé par les valeurs suivantes : la rigueur, l'intégrité, la recherche du bien commun et la collaboration.

La rigueur repose sur la compétence des membres du personnel et sur un souci constant de qualité qui se traduit par la pertinence, l'utilité, l'objectivité, la crédibilité, l'intelligibilité et l'accessibilité.

L'intégrité s'incarne dans des comportements justes et honnêtes, la transparence et le sens du devoir.

La recherche du bien commun s'illustre par la mise en œuvre de conditions favorables à l'atteinte d'un état de santé et de bien être optimal au sein de la population, des partenaires de l'Institut et de son propre personnel.

La collaboration constitue un principe d'action essentiel à l'accomplissement de la mission de l'Institut et au maintien d'un environnement de travail de qualité. Elle s'incarne dans un esprit de solidarité et d'ouverture aux différentes compétences et points de vue.

Ces valeurs sont cohérentes avec la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise soit l'intégrité, l'impartialité, le respect, la compétence et la loyauté.



794
Effectif de l'Institut
au 31 mars 2024



112 673
Dépenses engagées
par l'Institut (en M\$)



207
Publications
scientifiques
éditées



746
Demandes
des médias



149
Réponses écrites
aux médias par des
experts de l'Institut



215
Entrevues accordées
par des experts
de l'Institut

Chiffres clés 2023-2024



15 240 084
Nombre de
consultations des
pages du site Web
de l'Institut



92 530
Abonnés sur
Facebook,
LinkedIn, Twitter
et Instagram



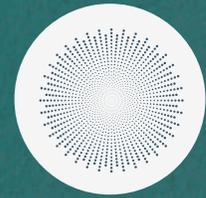
134 753
Échantillons analysés
par le Laboratoire de
santé publique
du Québec



81 670
Échantillons analysés par
le Centre de toxicologie
du Québec

1.2 Faits saillants

Une année de grandes réalisations



25 ans d'un essor remarquable

Le 8 octobre 2023 marquait les 25 ans de l'Institut national de santé publique du Québec. Pour célébrer ce quart de siècle, plusieurs initiatives ont été déployées à l'externe et à l'interne.

L'Institut a réuni 72 organisations partenaires pour une journée de réflexion sur le thème *Des laboratoires aux politiques publiques*, le 29 novembre 2023 à Québec. Une série de douze nouvelles a également été lancée à l'intention du grand public. Intitulée *25 ans en rétrospective*, elle invite à revisiter quelques grands dossiers dont les retombées ont été significatives pour la santé publique québécoise. Parmi les thématiques ciblées, voici celles qui ont été traitées entre novembre 2023 et mars 2024 : la qualité de l'air intérieur, la lutte contre le tabagisme, la sécurité de nos milieux de vie, les modes de vie actifs et la sédentarité, la santé sexuelle et reproductive.

À l'interne, deux grandes conférences ont été prononcées devant le personnel en février et mars, sur un total de sept prévues pour l'année 2024. La première présentée par Caroline Fitzpatrick, Ph. D., professeure associée à la faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke, portait sur le thème de la transformation numérique et ses impacts sur le développement, la santé mentale et la santé physique des enfants et des jeunes. La seconde prononcée par Evelyne De Leeuw, M.D., Ph. D., professeure titulaire à l'École de santé publique de l'Université de Montréal, avait pour titre : *Une seule santé urbaine*. Chaque édition a permis de réunir près de 400 personnes. Combiné à des classes de maître en petit comité, cet exercice offre un espace d'échange entre le personnel et les conférenciers sur des savoirs, des intérêts, des réflexions dans le but commun d'améliorer la santé de la population.

25 ANS

Les engagements institutionnels

Le 25^e anniversaire de l'Institut coïncide avec l'adoption de son nouveau [Plan stratégique 2023-2027](#). Cette démarche a permis à l'organisation de réfléchir sur sa place dans le système de santé du Québec. Deux enjeux majeurs se dessinent pour anticiper et répondre aux menaces et problématiques émergentes, soit la faculté d'adaptation de l'Institut dans le contexte de la santé publique québécoise et le développement des capacités et l'usage efficace des ressources. Ils s'inscrivent dans un contexte d'accélération du changement, qui n'épargne pas le secteur de la santé publique.

L'année 2023 a aussi vu naître le [Plan d'action de développement durable 2023-2028](#), en réponse à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 qui comprend cinq orientations et vingt objectifs. Les travaux scientifiques, axés sur les environnements de vie sains et sécuritaires, les aménagements urbains durables et l'adaptation aux changements climatiques, illustrent bien l'engagement de l'Institut.

Le conseil scientifique de l'Institut s'est réuni pour la première fois le 12 juin 2023. Fondé en janvier 2022, il est coprésidé par la Dre Julie Loslier, directrice régionale de santé publique de la Montérégie et le Dr François Desbiens, vice-président aux affaires scientifiques de l'Institut. La première rencontre a permis aux membres de se familiariser avec l'organisation et ses activités et de commencer un long travail de réflexion sur ses orientations scientifiques, ses méthodes et ses priorités.

L'Institut a renouvelé l'entente qui l'unit à Santé publique France. Les deux organisations ont débuté l'élaboration d'un nouveau plan d'action échelonné sur deux ans. Les discussions ont eu lieu dans le cadre d'une visite de la délégation de Santé publique France à Montréal, entre le 28 février et le 1^{er} mars 2024.



Le Laboratoire de santé publique du Québec à l'ère de la génomique

Causées par des champignons comme *Aspergillus* et *Candida*, les infections fongiques graves augmentent dans le monde, avec 14,9 millions de cas et 1,7 million de décès chaque année. Le Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ), en collaboration avec l'Université Laval, copilote un projet pancanadien de diagnostic des infections fongiques grâce à la génomique. Le Laboratoire national de microbiologie du Canada, Santé publique Ontario et Alberta Precision Laboratories, y participent également. Grâce à un financement de Génome Canada et Génome Québec, ces laboratoires mènent des travaux permettant d'identifier et de caractériser la résistance de manière plus précise et plus rapide que les méthodes traditionnelles. Avec ces informations, les médecins pourront sélectionner le bon antifongique et la meilleure stratégie de traitement dès le début, ce qui est capital pour contrôler l'infection chez les clientèles vulnérables. La somme de 3,4 millions de dollars a été allouée pour déployer ce projet de 2022 à 2026. Les premiers essais du pipeline d'analyse génomique pour identifier et caractériser la résistance aux antifongiques ont débuté au printemps 2024.

À l'automne 2023, la directrice médicale du LSPQ, la Dre Judith Fafard et l'équipe du projet ont bénéficié d'un financement de 800 000 \$ octroyés par Génome Québec pour leurs travaux sur la résistance aux antimicrobiens. Ces travaux se font en collaboration avec l'Université Laval. Ce budget vise à financer l'analyse en un temps record des pathogènes bactériens responsables d'infections résistants aux antibiotiques. Les scientifiques visent une meilleure anticipation et ultimement une meilleure réponse à ce fléau. Cette somme est tirée d'une enveloppe de 4,5 millions de dollars partagée entre une douzaine de scientifiques, pour l'identification, la caractérisation et la surveillance de la résistance aux agents antimicrobiens et des pathogènes émergents.

Le Centre de toxicologie du Québec : des développements analytiques de pointe

En collaboration avec l'Université Laval, une équipe multidisciplinaire pilotée par le chercheur associé Pierre Ayotte du Centre de toxicologie du Québec (CTQ), a élaboré une méthode analytique permettant le dosage sanguin de la sélénonéine et de l'ergothionéine. Ces deux composés antioxydants, abondamment présents dans l'alimentation traditionnelle des Inuits du Nunavik, présentent de potentiels avantages pour la santé. Détenteurs d'un brevet international sur la synthèse organique de la sélénonéine, les scientifiques souhaitent maintenant mesurer les concentrations sanguines d'ergothionéine et de sélénonéine dans l'ensemble de la population canadienne. Ils veulent aussi mieux connaître la distribution de ces antioxydants dans divers aliments consommés par la population générale, dont les poissons et les fruits de mer.

À l'été 2023, le CTQ a fait valoir les résultats de ses recherches sur une méthode novatrice de biosurveillance du plomb lors d'une mission de l'UNICEF en Géorgie. Le projet consiste à initier l'équipe du Centre national pour le contrôle des maladies en Géorgie à l'analyse du plomb sanguin prélevé avec les dispositifs Mitra VAMS^{MD}. Un étudiant associé au projet a passé une semaine pour apprendre à l'équipe géorgienne à les utiliser. Ces dispositifs comportent de nombreux avantages en remplacement des traditionnelles méthodes de prélèvement sanguin par ponction veineuse (seringue et aiguille). Les Mitra VAMS^{MD} exigent une quantité moindre de sang pour la même qualité de résultats que les ponctions veineuses. De plus, les échantillons se conservent à température ambiante. Ils ne nécessitent pas l'intervention d'un professionnel de la santé. Tout cela le rend idéal pour une campagne de biosurveillance en région éloignée des centres urbains.

Le Programme québécois de dépistage du cancer du sein célèbre ses 20 ans

Au terme de 20 années de mise en œuvre, un rapport d'évaluation publié en décembre 2023 révèle que le taux de participation au Programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS) a augmenté de 16 points de pourcentage depuis 2001. Il est passé de 49,6 % en 2001 à 65,6 % en 2019. Au cours des dix dernières années, les taux de détection des cancers du sein ont également augmenté. Il en va de même pour la détection des cancers repérés précocement. Le programme s'adresse aux résidentes du Québec âgées de 50 à 69 ans, n'ayant jamais reçu de diagnostic de cancer du sein et qui sont couvertes par la Régie d'assurance maladie du Québec.

Par son expertise, l'Institut constitue la pierre angulaire du PQDCS. Ses équipes sillonnent le Québec pour offrir le service aux femmes établies dans les régions éloignées par le biais des cliniques mobiles de dépistage. L'organisation en assure aussi l'évaluation depuis 2003, soutient les travaux d'assurance qualité du programme, et en diffuse les indicateurs sur l'Infocentre. En plus, le système d'information SI-PQDCS, développé et implanté par l'Institut en 2016, demeure la principale technologie pour produire les rapports de mammographies qui alimenteront notamment le Dossier Santé Québec. L'Institut assure également la certification des appareils de mammographie et la formation des techniciennes et techniciens.



Véritable carrefour d'expertises, l'Institut propose une approche transdisciplinaire dans sa réponse aux problèmes de santé publique actuels ou anticipés.

Écllosion de rougeole à l'hiver 2024

En février 2024, lors de l'écllosion provinciale de rougeole, plusieurs expertises de l'Institut ont été mises à profit pour répondre aux demandes et besoins identifiés par différents acteurs du réseau. Le LSPQ a rapidement dégagé une capacité de tests pour répondre à une éventuelle demande en attendant les ajustements dans les laboratoires hospitaliers. Il s'est affairé à offrir le génotypage des cas détectés afin de permettre un meilleur suivi des agrégats. À la demande de la Direction nationale de santé publique, un guide de pratique en diagnostic de laboratoire de la rougeole a aussi promptement été conçu afin d'autonomiser les services de soutien externes. Les équipes expertes en immunisation et en prévention et contrôle des infections se sont aussi illustrées en soutien à la gestion des cas et des contacts et en santé-voyage. Le Comité sur l'immunisation du Québec s'est penché sur la préparation d'un avis scientifique sur la vaccination des nourrissons de 6 à 11 mois. Le Comité sur les infections nosocomiales du Québec a, pour sa part, établi des mesures de prévention et contrôle de la rougeole en milieu de soins. Par ailleurs, les spécialistes en santé au travail ont produit des recommandations intérimaires visant les milieux de travail et les mesures préventives touchant notamment les travailleuses enceintes. L'Institut a aussi offert différents webinaires, notamment en prévention et contrôle des infections et sur l'épidémiologie de la rougeole dans un contexte d'élimination, dans une perspective de transfert de connaissances. Finalement, l'équipe d'experts des données a été mise à contribution afin de produire, alimenter et faire évoluer les indicateurs de vigie pertinents pour le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et les directions régionales de santé publique.

Les substances psychoactives : analyses, surveillance, formations et conseils

À l'automne 2023, l'Institut a lancé en collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le Projet suprarégional d'analyse de drogues dans l'urine des personnes qui consomment au Québec. Ce projet vise à en apprendre davantage sur ce type de consommation au sein de la population dans une perspective de diminution des risques à la santé des personnes utilisatrices de drogues. Différentes expertises internes s'activent autour de ce projet. Le Centre de toxicologie du Québec procède à l'analyse des échantillons d'urine afin de caractériser le contenu des drogues réellement consommées. Parallèlement, grâce à une enquête menée auprès des participants, les spécialistes de la surveillance génèrent un ensemble de connaissances liées à l'expérience de surdoses et à l'utilisation des services en réduction des méfaits. Ils parviennent également à documenter l'accord entre les substances rapportées et celles détectées dans l'urine. Ces connaissances contribuent à ajuster les messages de prévention, afin de guider et de renforcer les interventions en prévention des surdoses et en réduction des méfaits et de favoriser le pouvoir d'agir des personnes qui consomment des drogues. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'a été réalisée la formation [La prévention des surdoses, l'affaire de toutes et de tous!](#) Une autre retombée indirecte digne de mention résulte dans la formation [Chemsex : des savoirs pour adapter nos interventions avec sensibilité et compétence](#) destinée aux prestataires de soins et services.

Durant la même période, l'Institut a saisi l'occasion de se prononcer sur les coûts sanitaires, sociaux et économiques de la crise des opioïdes dans un mémoire déposé à l'Assemblée nationale. L'organisation a salué les objectifs du projet de Loi 36 qui s'inscrivent dans la mouvance de la reconnaissance des déterminants commerciaux de la santé initiée par l'Organisation mondiale de la santé. Mouvance qui invite les autorités gouvernementales à interpeller les acteurs industriels et commerciaux quant à la réduction du fardeau sanitaire associé à l'usage de leurs produits et à prendre des mesures d'encadrement de leurs activités commerciales.

En collaboration avec plus de 50 organismes communautaires et établissements, l'Institut a mis à profit son expertise en soutien statistique et épidémiologique pour la collecte des données par questionnaires et l'analyse des facteurs de risque associés à la consommation d'opioïdes, aux surdoses et à la progression de naloxone. On retrouve plusieurs indicateurs de surveillance et de vigie sur le site Web de l'Institut et sur le portail de l'Infocentre, qui est accessible au réseau de la santé.

Dans le même esprit, l'Institut a appuyé le projet de règlement modifiant le *Règlement d'application de la Loi concernant les liquides de vapotage de nicotine*, soumis à la consultation publique par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. L'attrait des produits de vapotage chez les jeunes constitue une préoccupation pour la santé publique. L'Institut a donc préconisé dans son mémoire l'interdiction de la vente des liquides de vapotage aromatisés, à l'exception de l'arôme de tabac, dans tous les types de points de vente. Il a aussi prôné une limitation de la variété de ces produits et suggère leur standardisation pour en atténuer l'attractivité.

En juillet 2023, l'Institut a publié une première [analyse des promotions du cannabis non médical visibles sur le Web par les Québécoises et Québécois](#) depuis la légalisation de cette substance par le gouvernement fédéral en 2018. Les scientifiques ont analysé le contenu publié en ligne par 55 acteurs de l'industrie du cannabis, autant de sites Web ainsi que près de 2 800 publications diffusées sur les réseaux sociaux. Ce portrait comble un déficit de connaissances important, plus de quatre ans après le changement législatif de 2018. Il met en évidence des pratiques promotionnelles qui devraient préoccuper les acteurs de santé publique alors que la consommation observée au Québec et au Canada augmente depuis 2018.

Le soutien au réseau – la formation

Les changements climatiques et la santé

En avril 2024, l'Institut a lancé un nouvel espace informationnel dédié aux changements climatiques en remplacement du site *Mon climat ma santé*, créé en 2011. Ces pages Web s'adressent au personnel du réseau de la santé publique et au grand public. Elles répertorient de multiples données associées aux impacts sur la santé des divers aléas et des interventions prometteuses pour atténuer les risques sanitaires liés à la crise climatique. Les tendances historiques et les projections sont également présentées, de même que les impacts sur la santé et les groupes de la population les plus à risque d'en subir les conséquences. La section [Menaces climatiques](#) met en lumière des mesures d'adaptation associées à chaque aléa tant à l'échelle populationnelle, qu'individuelle. La section [Actions](#) illustre des moyens d'adaptation aux changements climatiques, notamment des mesures de lutte contre les îlots de chaleur urbains, incluant le verdissement, ainsi que l'appréciation des risques climatiques et la planification de la lutte intégrée.

Fort de sa solide expertise en gestion des risques et préparation aux urgences, l'Institut a accepté l'invitation des membres de la commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale en lien avec le projet de loi 50 édictant un nouveau régime de sécurité civile plus résilient. Cela a été l'occasion de rappeler comment la plupart des sinistres comportent tôt ou tard un enjeu susceptible d'affecter la santé de la population et que l'Institut contribue à réduire les incertitudes en situation d'urgence. Aussi le gouvernement a-t-il été invité à miser davantage sur son expertise concernant les changements climatiques et la résilience aux sinistres. Les scientifiques effectuent la surveillance de certains indicateurs de santé et de facteurs d'inégalités. Ces données peuvent servir tant au rétablissement de communautés qu'à prévenir certains risques. Par exemple, un système de vigie et de surveillance a été créé afin d'avertir les autorités régionales de santé publique en cas d'événements météorologiques extrêmes pour qu'elles puissent s'y préparer.

Pour le bien-être des populations

L'Institut a poursuivi ses travaux autour du bien-être de la population dans ses différentes phases de croissance. Comme chaque année, le guide *Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans* a été révisé. L'édition 2024, publiée au mois de février, inclut la mise à jour de plusieurs rubriques de la section *Alimentation*. Le chapitre *Nourrir bébé au sein* propose désormais des connaissances très récentes et collées aux pratiques en vigueur sur les difficultés d'allaitement qui pourraient survenir. Le chapitre *Les aliments* a également été actualisé dans le but de traiter de la diversification alimentaire menée par l'enfant. Tout ce chapitre tient maintenant compte de la possibilité d'introduire les aliments en purée ou en morceaux. L'information sur la COVID-19 a également été mise à jour afin de refléter les dernières connaissances et recommandations. Grande nouveauté : un code QR a été introduit sur la page de couverture arrière du guide pour permettre aux nouveaux et futurs parents d'accéder facilement à l'information du guide qui se trouve en ligne. Un second code QR, dans la section *Informations utiles*, renvoie à la page *Grossesse et Parentalité* du gouvernement du Québec, qui présente de l'information générale sur les services et programmes gouvernementaux. L'outil *Quoi de neuf?* conçu à l'intention des intervenants regroupe en un lieu unique tous les changements relatifs à cette édition. Il fournit aussi toutes les pages modifiées, prêtes pour impression pour simplifier le remplacement des pages d'une édition antérieure du guide.

À l'automne 2023, l'Institut a publié des travaux portant sur [Les interventions de promotion et de prévention favorisant le développement du langage de 0 à 6 ans](#). Il s'appuie sur une synthèse rapide des connaissances et présente un aperçu d'interventions dont l'efficacité a été démontrée dans la littérature scientifique internationale. Les interventions proposées ciblent notamment le développement du langage oral de 0 à 6 ans ; les divers milieux de l'enfant et de ses parents ; l'atteinte de l'équité au regard du développement langagier de 0 à 6 ans. Il est principalement destiné aux répondants des directions régionales de santé publique et aux personnes intervenant en promotion et prévention, dans le domaine de la petite enfance. Il peut aussi intéresser les acteurs des services de garde éducatifs à l'enfance et du milieu préscolaire.

À l'hiver 2024, l'Institut a déposé un mémoire à l'Assemblée nationale afin de soumettre deux propositions de bonifications au projet de loi 37, *Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants*. La première visait à assurer la nécessaire collaboration entre l'Institut et la fonction de commissaire nouvellement créée. La seconde visait à faciliter la collecte et le croisement de diverses données médico-administratives, psychosociales, socioéconomiques ou issues des secteurs de la sécurité publique et de la justice, dans une optique de fluidité et d'efficacité. Ces propositions visent à favoriser une perspective systémique des enjeux relatifs au bien-être des enfants.

Parallèlement, l'Institut a réalisé une recension des études récentes publiées sur les effets de la présence et de l'utilisation — à des fins personnelles et pédagogiques pour lire ou écrire — des appareils numériques individuels en classe. Cette démarche a été élaborée dans le cadre d'un projet spécial découlant de la *Stratégie québécoise sur l'utilisation des écrans et la santé des jeunes 2022-2025*. Dans leur ensemble, les résultats invitent à considérer les risques qu'entraînent la présence et l'utilisation des appareils numériques individuels en classe et de réfléchir à leur intégration en termes de valeur ajoutée. Autrement dit, offrent-ils un bénéfice additionnel à l'apprentissage scolaire des élèves et des étudiants? La publication s'inscrit dans l'orientation 4 de la stratégie, soit le suivi, la recherche et la formation. Elle s'adresse à tous les professionnels en santé publique et leurs partenaires appelés à intervenir sur la réduction des risques liés à l'utilisation des écrans en milieu scolaire.

En mars 2024, l'Institut a mis à jour la formation Pour des communautés sécuritaires : des outils et des connaissances pour l'action. La nouvelle mouture de la formation présente une démarche simplifiée pour identifier et comprendre les problèmes de sécurité et déterminer les actions à mettre en œuvre pour l'étendre dans les communautés. Elle s'appuie sur les outils de la collection Vivre en sécurité, se donner les moyens. La formation vise à outiller les communautés en particulier les directions de santé publique, les municipalités, les organismes communautaires et les comités de citoyens pour une prise en charge optimale des questions de sécurité. Elle a pour objectif de reconnaître l'importance de la sécurité dans la société québécoise; décrire les différentes dimensions à considérer pour qu'une communauté soit sécuritaire; expliquer la démarche à suivre pour maintenir ou améliorer la sécurité d'une communauté.

En avril 2023, l'Institut a pris part à la consultation *Pour une société où il fait bon vieillir* portée par le Secrétariat aux aînés du MSSS, en déposant un mémoire intitulé : Doter le Québec d'une stratégie nationale pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées : vers des milieux de vie inclusifs, sains et sécuritaires. L'organisation s'est également impliquée dans les travaux subséquents visant à mobiliser différents partenaires dans l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental *Vieillir et Vivre ensemble 2024-2029*. L'Institut préconise des mesures pour un mode de vie actif qui favorise l'amélioration des conditions de vie et la prévention de problèmes de santé, notamment neurocognitifs. Elle propose également des actions multiples pour freiner l'isolement des personnes âgées. Celles-ci comptent : la mobilité et l'habitation, la prévention de l'âgisme, le soutien à la littérature numérique et la prévention des inégalités.

En outre, l'Institut a apporté son soutien au projet d'énumération de l'itinérance hébergée 2024 au Québec. Ce projet s'inscrit dans le cadre du *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 : s'allier devant l'itinérance*. L'exercice d'énumération consiste à faire la lumière sur l'offre de services d'hébergement qui s'adresse aux personnes en situation d'itinérance. Il se penche plus spécifiquement sur l'itinérance hébergée, c'est-à-dire une situation dans laquelle une personne qui n'a pas de domicile permanent et sécuritaire se trouve dans une structure d'hébergement d'urgence, temporaire et autres ressources d'hébergement et de logement transitoires pendant une nuit donnée. Cette démarche a permis de fournir d'importantes données qui éclairent les décideurs dans la planification sociosanitaire et la lutte à l'itinérance et permettent de suivre les changements au fil du temps.

L'Institut a également étendu son appui à la réalisation du rapport du directeur national de santé public en dressant un portrait global de l'état de santé de la population du Québec et de ses déterminants par cycle de vie. Ce projet vise à informer le public et les partenaires sur l'évolution de la santé et du bien-être de la population et inclut un tableau de données régionales. Par ailleurs, depuis janvier 2024, l'organisation offre une expertise-conseil en planification et en évaluation à la Direction générale de santé publique du MSSS. Cette contribution vise à accompagner le MSSS d'une part, dans l'élaboration d'un bilan des résultats du programme national de santé public (PNSP), et d'autre part, dans la réalisation des travaux complémentaires préparatoires à l'élaboration du prochain PNSP.



2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

Enjeu 1 : La faculté d'adaptation de l'Institut dans le contexte de la santé publique québécoise

Orientation 1 : Miser sur notre expertise en santé publique

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024	PAGE
Objectif 1.1	Indicateur 1	S.O.	S.O.	19
Objectif 1.2	Indicateur 2	S.O.	S.O.	20
Objectif 1.2	Indicateur 3	+1 % sur mesure de départ	+9,3 %	20
Objectif 1.2	Indicateur 4	+1 % sur mesure de départ	-64 %	20
Objectif 1.3	Indicateur 5	+5 % sur mesure de départ	+3,4 %	21
Objectif 1.3	Indicateur 6	+2 % sur mesure de départ	+41 %	21

Orientation 2 : Améliorer l'accès aux savoirs et aux données en santé publique en temps opportun

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024	PAGE
Objectif 2.1	Indicateur 7	90 %	100 %	22
Objectif 2.1	Indicateur 8	90 %	94 %	22
Objectif 2.1	Indicateur 9	90 %	94 %	23
Objectif 2.1	Indicateur 10	90 %	99 %	23
Objectif 2.2	Indicateur 11	85 %	70 %	24

Orientation 3 : Assumer un leadership collaboratif

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024	PAGE
Objectif 3.1	Indicateur 12	2	1	24
Objectif 3.1	Indicateur 13	6	6	25
Objectif 3.1	Indicateur 14	195	194	25

Enjeu 2 : Le développement des capacités et l'usage efficace des ressources

Orientation 4 : Renforcer l'expérience du personnel

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024	PAGE
Objectif 4.1	Indicateur 15	+20	+10	26
Objectif 4.2	Indicateur 16	S.O.	S.O.	27

Orientation 5 : Perfectionner nos façons de faire

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024	PAGE
Objectif 5.1	Indicateur 17	65 %	67 %	28

Résultats détaillés 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

Enjeu 1 : La faculté d'adaptation de l'Institut dans le contexte de la santé publique québécoise

Orientation 1 : Miser sur notre expertise en santé publique

Objectif 1.1 : Favoriser l'intégration des expertises et des perspectives

Contexte lié à l'objectif : Parce qu'elles sont complexes et variées, les interventions en santé publique nécessitent une approche transdisciplinaire. L'intégration des expertises permet de tirer parti des connaissances spécialisées propres à chaque domaine pour convenir de solutions intégrées et globales. Pour y parvenir, l'Institut combine son expertise propre avec la meilleure expertise externe. L'association des principales parties prenantes contribue elle aussi à des interventions plus adaptées et à une meilleure acceptation sociale, renforçant ainsi l'efficacité et l'impact des efforts déployés pour améliorer la santé et le mieux-être de la population.

Indicateur 1 : Proportion des publications impliquant des parties prenantes

Mesure de départ : Sans objet

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	S.O.	S.O.	S.O.	25 %
Résultats	S.O.	S.O.		

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Des travaux sont en cours pour mieux baliser l'implication des parties prenantes et intégrer les savoirs expérientiels dans les différents processus de production de l'Institut. Le nouveau programme scientifique de l'Institut sera l'occasion de favoriser l'intégration de ses expertises et de mettre en application les bonnes pratiques permettant d'atteindre la cible en 2026-2027.

Objectif 1.2 : Accroître l'influence de l'Institut

Contexte lié à l'objectif : En tant que centre d'expertise et de référence, il est important que l'Institut soit reconnu comme une institution fiable et digne de confiance par la population, ses partenaires et les décideurs. La sensibilisation aux enjeux de santé publique, la communication d'information cruciale à un large public, la diffusion rapide et efficace de connaissances favorisent une meilleure compréhension des problèmes de santé et des solutions possibles. Par exemple, l'Institut a été exposé plus que jamais dans les médias lors de la pandémie de COVID-19. La fréquentation du site Web ainsi que les demandes médias ont connu une augmentation significative. Bien qu'il ne soit pas toujours spontanément associé à l'Institut, un de nos produits phares est présent dans tous les foyers du Québec où résident de jeunes enfants : il s'agit du guide *Mieux vivre avec son enfant de la grossesse à deux ans*. Le guide accompagne les parents et futurs parents au cours des deux premières années de vie de leur enfant. Cet exemple doit maintenant être repris dans d'autres domaines. L'Institut doit en fait assumer sa présence auprès du public et de ses partenaires en favorisant l'accès et le partage de l'ensemble des connaissances dont il dispose. Une population bien informée contribue à l'atteinte d'un mieux-être de la société.

Indicateur 2 : Taux de notoriété de l'Institut

Mesure de départ : Sans objet

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	S.O.	50 %	S.O.	50 %
Résultats	S.O.			

Indicateur 3 : Taux d'augmentation du nombre de pages Web vues

Mesure de départ : 13 944 765 pages vues

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	+1 % sur la mesure de départ	+2 % sur résultats de 2023-2024	+2 % sur résultats de 2024-2025	+2 % sur résultats de 2025-2026
Résultats	+9 % (atteinte, 15 240 084 pages vues)			

Indicateur 4 : Taux d'augmentation des mentions de l'Institut dans les médias

Mesure de départ : 5 874 mentions dans les médias traditionnels en 2022-2023

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	+1 % sur la mesure de départ	+2 % sur résultats de 2023-2024	+2 % sur résultats de 2024-2025	+2 % sur résultats de 2025-2026
Résultats	-64 % (non atteinte, 2 100 mentions)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le taux de notoriété de l'Institut est calculé tous les deux ans et le prochain calcul aura lieu en 2025. Différentes activités sont réalisées afin de promouvoir les travaux de l'Institut, par le biais des réseaux sociaux par exemple. De plus, une campagne de promotion de l'Institut visant à recruter du personnel a été réalisée.

La consultation du site Web de l'Institut est en forte progression pour une nouvelle année, dépassant la cible fixée. Cette augmentation peut être attribuée au fait qu'en juin 2023, le site a migré vers une nouvelle plateforme avec une imagerie Web revampée. De plus, dans le contexte de célébration du 25^e anniversaire de l'organisation, des efforts supplémentaires de valorisation des travaux et des expertises ont été consentis sur les médias sociaux, ce qui a certainement contribué à l'augmentation de l'activité sur le site Web.

Les mentions dans les médias traditionnels ont atteint 2 100 en 2023-2024, une réduction marquée par rapport à l'année 2022-2023. La mesure de départ de l'indicateur 4 était possiblement affectée par le contexte de la pandémie de COVID-19, période où l'Institut a été davantage mentionné dans les médias. Le nombre de mentions pour l'année est toutefois 3 fois plus élevé que pour la période 2019-2020, ce qui offre une comparaison probablement plus juste par rapport à la période actuelle postpandémique.

Objectif 1.3 : Accroître l'influence de l'Institut

Contexte lié à l'objectif : Les interventions pouvant agir sur les déterminants de la santé relèvent d'une panoplie d'acteurs provenant de divers secteurs de la société. Afin d'améliorer la qualité des interventions en santé publique, l'Institut doit assurer une diffusion rapide et efficace des connaissances et les rendre accessibles à tous. Par ses publications, ses formations, ses outils de promotion, ses guides de pratiques, il permet aux professionnels de la santé, chercheurs, étudiants, décideurs et au grand public d'accéder à des informations actualisées sur lesquels orienter leurs interventions. L'infolettre de l'Institut et la tenue de webinaires permettent de rejoindre des partenaires essentiels à l'atteinte des objectifs de santé publique, en les familiarisant avec nos productions.

Indicateur 5 : Taux d'augmentation des abonnements à l'infolettre de l'Institut

Mesure de départ : 7 800 abonnées à l'infolettre

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	+5 % sur la mesure de départ	+5 % sur résultats de 2023-2024	+5 % sur résultats de 2024-2025	+5 % sur résultats de 2025-2026
Résultats	+3,4 % (non atteinte, 8069 abonnés)			

Indicateur 6 : Taux d'augmentation du nombre de participants aux webinaires offerts par l'Institut

Mesure de départ : 3 916 participants

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	+1 % sur la mesure de départ	+2 % sur résultats de 2023-2024	+2 % sur résultats de 2024-2025	+2 % sur résultats de 2025-2026
Résultats	+41 % (atteinte, 5 511 participants)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le nombre d'abonnés à l'infolettre principale, les *Résonances de l'Institut* a augmenté de 3,4 %. Ce taux est en dessous de la cible initialement fixée, mais montre une progression intéressante dans le contexte postpandémique. En complément aux *Résonances de l'Institut*, plusieurs infolettres centrées sur des thématiques spécifiques ont vu le jour dans la dernière année, afin de mieux répondre aux besoins des partenaires de l'Institut. La participation aux webinaires diffusés par l'Institut a connu une forte augmentation, notamment en raison du nombre de webinaires offerts et de la diversité des thématiques abordées, rejoignant un grand nombre de partenaires.

Orientation 2 : Améliorer l'accès aux savoirs et aux données en santé publique en temps opportun

Objectif 2.1 : Répondre aux besoins des partenaires par des produits et services appropriés

Contexte lié à l'objectif : En plus des publications officielles disponibles sur le site Web et des services spécialisés de laboratoire et de dépistage, l'Institut offre du soutien-conseil sous diverses formes au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), aux directions régionales de santé publique ainsi qu'aux établissements du réseau. Il diffuse également des connaissances par le biais d'activités de formation et de webinaires. Afin de remplir sa mission, l'Institut doit constamment s'assurer que ces produits et services sont utiles et répondent aux besoins de ses partenaires. Le niveau de satisfaction de ses partenaires est élevé, notamment en ce qui a trait aux services personnalisés qu'il offre aux directions régionales de santé publique. Il demeure tout de même essentiel de mesurer ce niveau de satisfaction et d'identifier les pistes d'amélioration pour fournir des produits et des services toujours plus appropriés et adaptés aux besoins grandissants.

Indicateur 7 : Taux de satisfaction des partenaires à l'égard du soutien-conseil offert

Mesure de départ : Sans objet

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	90 %	92 %	95 %	98 %
Résultats	100 %			

Indicateur 8 : Taux de satisfaction des publics visés quant à l'utilité des publications

Mesure de départ : Sans objet

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	90 %	92 %	95 %	98 %
Résultats	94 %			

Indicateur 9 : Taux de satisfaction quant aux formations et webinaires offerts par l'Institut

Mesure de départ : Sans objet

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	90 %	92 %	95 %	98 %
Résultats	94 %			

Indicateur 10 : Taux de satisfaction des partenaires à l'égard des services spécialisés de laboratoires et de dépistage

Mesure de départ : Sans objet

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	90 %	92 %	95 %	98 %
Résultats	99 %			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

L'Institut offre du soutien-conseil au MSSS, aux directions régionales de santé publique ainsi qu'aux établissements. Plus d'une dizaine de cas de soutien-conseil ont été complétés en 2023-2024 dans plusieurs régions du Québec. Sept cas ont servi à évaluer le premier indicateur de cet objectif (indicateur 7). Une entrevue a été réalisée par une firme externe auprès de représentants et représentantes de partenaires. Les personnes sondées avaient été impliquées directement dans les cas à l'étude. Le questionnaire utilisé pour les entrevues était composé de questions ouvertes et fermées et a permis d'établir le niveau de satisfaction à l'égard du soutien reçu. Les informations recueillies lors de ces entrevues aideront l'Institut à améliorer ses pratiques.

L'indicateur 8 a été mesuré à partir d'un échantillon composé de 13 productions issues des différentes directions de l'Institut. Un sondage, élaboré par une firme externe, a été envoyé à plus de 600 personnes parmi les acteurs du réseau de santé publique pour valider leur satisfaction concernant l'utilité des publications. Les publics identifiés, dont les directeurs régionaux et directrices régionales de santé publique, ont aussi eu l'opportunité d'exprimer leur appréciation globale à l'égard de la production scientifique de l'Institut. Les commentaires recueillis sont compilés et analysés afin de dégager des pistes d'amélioration. Afin de mesurer la satisfaction quant aux formations et webinaires offerts par l'Institut (indicateur 9), une analyse des sondages envoyés aux utilisateurs et utilisatrices de 7 formations et 10 webinaires produits en 2023-2024 a été effectuée par une firme externe. Les réponses de plus de 5 600 questionnaires d'évaluation remplis ont permis d'obtenir le taux de satisfaction global. Une analyse des sondages de satisfaction envoyés en 2023-2024 par le Centre de toxicologie du Québec et les Services cliniques de dépistage ainsi qu'un sondage Web envoyé aux utilisateurs des services du Laboratoire de santé publique du Québec a permis de calculer le taux de satisfaction des partenaires à l'égard des services spécialisés de laboratoires et de dépistage (indicateur 10).

Objectif 2.2 : Adopter des méthodes et des technologies de pointe pour le traitement de données en santé publique

Contexte lié à l'objectif : Analyser des masses de données afin d'identifier des tendances, faire de la détection précoce de problématiques de santé, personnaliser les interventions, faire des modèles prédictifs, surveiller en temps réel les indicateurs de santé, intégrer des données hétérogènes, voici autant de raisons justifiant l'adoption de méthodes et de technologies de pointe en santé publique, notamment l'intelligence artificielle. Pouvoir rendre disponibles ces expertises à nos partenaires représente un objectif essentiel et pressant pour l'Institut.

Indicateur 11 : Taux de satisfaction des partenaires quant aux nouvelles méthodes et technologies utilisées

Mesure de départ : Sans objet

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	85 %	88 %	92 %	95 %
Résultats	70 % (non atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Un sondage Web a été réalisé auprès des utilisateurs potentiels de cinq méthodes ou technologies développées par l'Institut. Le taux de satisfaction selon la méthode ou la technologie évaluée variait de 64 à 83 %. Les suggestions recueillies par les utilisateurs permettront à l'Institut d'améliorer l'adoption de nouvelles méthodes et de technologies qu'il vise à rendre disponibles à ces partenaires.

Orientation 3 : Assumer un leadership collaboratif

Objectif 3.1 : Développer des partenariats d'enseignement et de recherche avec les milieux académiques

Contexte lié à l'objectif : La collaboration avec les milieux universitaires contribue à établir des liens entre les praticiens de la santé publique, les chercheurs et les étudiants. L'Institut entretient des ententes de partenariat avec des universités et s'est doté d'une table de partenaires universitaires œuvrant en santé publique. Il souhaite accroître ses collaborations avec les milieux académiques afin de développer des perspectives communes et de combiner les ressources dans l'atteinte de buts communs. Le développement en association de chaires de recherche, la collaboration institutionnelle avec des chercheurs universitaires et l'accueil de stagiaires sont des moyens permettant de multiplier l'expertise disponible en santé publique, au bénéfice de la population.

Indicateur 12 : Nombre cumulatif de chaires de recherche associées

Mesure de départ : Sans objet

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	2	3	4	5
Résultats	1 (non atteinte)			

Indicateur 13 : Nombre cumulatif de chercheurs associés

Mesure de départ : Sans objet

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	6	8	12	15
Résultats	6 (atteinte)			

Indicateur 14 : Nombre annuel de stagiaires accueillis

Mesure de départ : Sans objet

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	195	200	210	225
Résultats	194 (non atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Depuis le lancement en 2022 de la Table des partenaires universitaires – instance réunissant les représentants des écoles de santé publique et des principales universités québécoises autour des enjeux communs avec l'Institut – la collaboration avec le monde académique s'est consolidée, menant même à l'organisation d'une *Journée de réflexion stratégique sur le renforcement de la formation en santé publique au Québec*. Cette démarche de portée provinciale porte notamment sur la pratique dans la formation initiale, à laquelle l'accueil de stagiaires à l'Institut contribue directement.

La collaboration en recherche s'est également accrue. En plus de viser la création de nouvelles chaires de recherche associées, l'Institut soutient la création ou le renouvellement de plusieurs chaires de recherche au sein des universités québécoises. En effet, en appuyant les demandes de financement de ces structures, l'Institut contribue à la consolidation d'un écosystème de recherche en santé publique au Québec, dont les projets de recherche peuvent impliquer les équipes scientifiques de l'Institut en tant que cochercheurs ou bénéficiaires des connaissances produites.

Enjeu 2 : Le développement des capacités et l'usage efficace des ressources

Orientation 4 : Renforcer l'expérience du personnel

Objectif 4.1 : Se positionner comme employeur de choix

Contexte lié à l'objectif : Attirer, retenir les talents et maximiser le potentiel du personnel sont des préoccupations de premier ordre pour l'Institut qui doit miser en grande partie sur son capital humain. Les occasions de développement, l'accès à des technologies de pointe combinés à une culture de l'excellence et de l'innovation sont autant de conditions essentielles permettant à l'Institut de se positionner comme employeur de choix. L'organisation adopte aussi plusieurs mesures afin de maintenir à jour sa certification *Entreprise en santé Élite* en agissant sur les habitudes de vie, l'environnement de travail, la conciliation travail-vie personnelle ainsi que les pratiques de gestion et d'organisation du travail. Un sondage annuel est réalisé afin d'évaluer la satisfaction des mesures déployées auprès du personnel dans le cadre de cette certification. L'indice de recommandation des employés envers l'Institut est un indicateur servant à mesurer la satisfaction et l'engagement du personnel. Il s'inspire du concept de Net Promoter Score utilisé pour évaluer la satisfaction des clients. Le score peut varier de -100 à +100; un score positif étant considéré comme bon. Un sondage annuel est réalisé afin de mesurer la satisfaction des mesures déployées dans le cadre de la démarche *Entreprise en santé*.

Indicateur 15 : Indice de recommandation des employés envers l'Institut (NPS – Net Promoter Score)

Mesure de départ : Sans objet

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	+20	+22	+25	+25
Résultats	+10 (non atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

L'indice recommandation utilisé, le *Net Promoter Score (NPS)*, est recueilli à l'aide du sondage annuel lancé dans le cadre de la démarche *Entreprise en Santé*. Cette question invite les employés à évaluer leur propension à recommander notre organisation à leurs collègues et amis. Pour la dernière année, l'indice mesuré est de 10.

Bien que cet indice soit en dessous de la cible, la lecture des résultats du sondage, qui a été enrichi de questions portant sur divers aspects de l'expérience employé, nous permet de constater des résultats généralement positifs : plus de 80 % des répondants se montrent d'accord ou très d'accord sur les questions relatives aux bonnes pratiques de gestion, plus de 85 % sont satisfaits des mesures prises par l'employeur pour améliorer la qualité de vie au travail, plus de 90 % sont d'accord ou très d'accord quant au bon climat de travail et à la collaboration, et enfin, plus de 95 % des répondants déclarent être fiers de travailler pour l'Institut.

Une analyse plus approfondie de ces résultats, incluant les commentaires des employés, permettra la mise en place de mesures afin de répondre aux besoins du personnel et d'atteindre les cibles fixées.

Objectif 4.2 : Promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion

Contexte lié à l'objectif : L'équité, la diversité et l'inclusion sont des valeurs de base en santé publique et c'est pourquoi l'Institut doit faire preuve d'exemplarité dans ce domaine. Plusieurs recherches montrent que l'équité, la diversité et l'inclusion contribuent positivement à la performance des organisations. Un personnel diversifié est mieux à même de comprendre les besoins variés de la société et d'y répondre adéquatement.

Indicateur 16 : Taux d'implantation du plan d'action Équité, diversité et inclusion (EDI)

Mesure de départ : Sans objet

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	S.O.	25 %	50 %	75 %
Résultats	S.O.			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

L'Institut souhaite être un milieu inclusif où chaque individu travaille et s'épanouit dans le respect et la dignité. Afin de promouvoir un climat de travail sain, équitable, diversifié et inclusif, il se dote d'un plan d'action *Équité, diversité et inclusion*. Des activités en parallèle ont été réalisées au cours de la dernière année, notamment l'organisation d'une formation sur la discrimination à l'embauche pour l'équipe de recrutement ainsi que l'enrichissement du sondage annuel sur les thématiques EDI.

Un projet pilote de formation pour sur les thèmes EDI pour les gestionnaires est en cours de réalisation. Jouant un rôle clé dans la promotion de ces valeurs auprès de leurs équipes, il est essentiel de les doter de compétences en matière d'Équité, de Diversité et d'Inclusion (EDI). L'Institut déploiera ensuite à l'ensemble du personnel managérial cette formation.

L'Institut vise aussi à améliorer la représentativité de la diversité au sein de son personnel. Les cibles pour les minorités visibles, les minorités ethniques et les femmes sont atteintes, mais malgré une amélioration suivant la révision du processus d'autodéclaration, deux groupes demeurent sous-représentés : les personnes handicapées et les autochtones qui sont des priorités pour diriger les actions futures.

Orientation 5 : Perfectionner nos façons de faire

Objectif 5.1 : Développer l'agilité et la pertinence de nos processus

Contexte lié à l'objectif : Dans un environnement de travail en évolution, où les exigences scientifiques sont toujours plus complexes, il est nécessaire d'instaurer des standards de qualité afin de préserver la valeur scientifique de ce que nous produisons. Le respect de ces standards n'est pas uniquement un gage de rigueur, mais également une démarche stratégique permettant de maintenir la confiance de nos partenaires.

Indicateur 17 : Proportion des projets qui intègrent la totalité des normes de qualité suggérées

Mesure de départ : Sans objet

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	65 %	70 %	75 %	80 %
Résultats	67 % atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Parmi les projets réalisés à l'Institut dans la dernière année, et qui ont mené à une publication, 67 % d'entre eux ont intégré la totalité des indicateurs de qualité concernés. Cet exercice permet d'identifier les opportunités d'amélioration afin d'atteindre les objectifs fixés pour les prochaines années.



3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Les effectifs au 31 mars 2024 sont de 794 personnes et ont augmenté de 47 personnes par rapport à l'année précédente. À cela, s'ajoutent 43 effectifs médicaux.

Cette variation s'explique notamment par l'augmentation des effectifs requis dans les mandats confiés à la santé au travail, aux analyses génomiques et à la hausse des demandes d'analyse et de projets des laboratoires.

Effectifs au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

SECTEURS D'ACTIVITÉ ¹	2022-2023	2023-2024	ÉCART
1. Activités scientifiques	301	325	+24
2. Activités de laboratoire	217	242	+25
3. Activités transversales	86	93	+7
4. Soutien corporatif et administratif	143	134	-9
Total	747	794	+47

¹ Les secteurs d'activité sont généralement liés à la structure administrative de l'organisation et correspondent habituellement aux activités des différents sous-ministériats ou des vice-présidences.

Formation et perfectionnement du personnel

Les informations ci-dessous sont présentées selon les critères prévus dans la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*. Cette reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

Étant donné sa mission, le maintien et le développement de l'expertise sont essentiels pour l'Institut et c'est pourquoi la majorité des investissements en formation répond à ces objectifs.

En termes de développement de compétences transversales, l'Institut poursuit entre autres, son programme de qualité à portée institutionnelle pour favoriser l'appropriation et l'application des normes et des repères méthodologiques pour les productions scientifiques. L'implantation de bonnes pratiques et d'outils en gestion de projets demeure une priorité et des formations ont été offertes en ce sens.

De plus, dans le cadre de la continuité du travail en mode hybride, des formations sur les outils de collaboration à distance ont été organisées pour l'ensemble du personnel.

L'Institut investit également dans le développement de la relève avec son programme de formation pour les personnes en position de coordination.

Malgré une augmentation du nombre de jours de formation par personne par rapport à l'année précédente, il y a une diminution de la proportion de la masse salariale investie en formation. Cette diminution s'explique par une augmentation de la masse salariale causée par les versements rétroactifs de salaire découlant du renouvellement des conventions collectives.

Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023
Proportion de la masse salariale (%)	1,26 %	1,1 %

Nombre moyen de jours de formation par personne

	2022	2023
Cadre	1,4	1,6
Professionnel	1,7	2,3
Techniciens de laboratoire	0,5	0,6
Autres techniciens et personnel de soutien	0,9	1,9
Total¹	1,3	1,7

1 Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

Somme allouée par personne

	2022	2023
Somme allouée par personne ¹	777 \$	933 \$

1 Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents), qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Les départs involontaires, quant à eux, comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employé, notamment les situations où celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

Comparabilité des données

Le taux de départ volontaire de la fonction publique ne comprend pas les mouvements de type mutation et n'est donc pas comparable au taux de départ volontaire ministériel. Toutefois, le taux de départ volontaire ministériel serait comparable à la moyenne de l'ensemble des taux de départ volontaire de chaque organisation, puisqu'il comprendrait alors les mouvements de type mutation.

Pour l'année 2023-2024, on constate une diminution du taux de roulement de 1,5 % par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par une diminution des départs volontaires des salariés temporaires.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Taux de départ volontaire (%)	6,6 %	11,4 %	9,9 %

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	9	9	8

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 31 janvier 2024

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2024
19	64

3.2 Utilisation des ressources financières

Les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2024 audités par le Vérificateur général du Québec incluent les résultats financiers pour les activités régulières et les projets spéciaux de l'Institut. Les activités régulières sont financées principalement par la subvention récurrente du ministère de la Santé et des Services sociaux. Quant aux projets spéciaux, ils sont constitués d'activités ciblées à caractère non récurrent en réponse à des mandats spécifiques dont les dépenses sont assumées par plusieurs sources de financement.

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2023-2024 (000 \$)	Dépenses réelles au 2023-2024 (000 \$)	Écart (000 \$)	Variation (%)	Dépenses réelles 2022-2023 (000 \$)
Activités régulières	47 919	48 706	787	1,6 %	46 059
Projets spéciaux	60 630	63 967	3 337	5,5 %	57 410
	108 549	112 673	4 124	3,8 %	103 469

La hausse de dépenses en 2023-2024 par rapport au budget dans les activités régulières et dans les projets spéciaux s'explique principalement par l'ajustement des paramètres salariaux dans l'appareil gouvernemental.

De plus, spécifiquement pour les projets spéciaux, le niveau de dépenses est tributaire du volume de mandats spécifiques confiés à l'Institut.

De plus, au courant de l'exercice 2023-2024, l'Institut a effectué des investissements en immobilisations totalisant 4 085 k\$ (4 382 k\$ en 2022-2023). Ces investissements se composent notamment d'équipements de laboratoires, de matériel informatique, de système d'information, d'améliorations locatives et de mobiliers de bureau.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

En 2023-2024, la Direction des technologies de l'information (DTI) a accompli plusieurs réalisations majeures pour soutenir l'organisation à la réalisation de sa mission. Elle soutient également le MSSS comme gestionnaire opérationnel de plusieurs systèmes provinciaux de santé publique.

- Plusieurs évolutions du Système d'information pour la Protection des maladies infectieuses (SI-PMI), dont le lancement de plusieurs initiatives d'interopérabilité avec, entre autres la vaccination en pharmacie, le carnet vaccinal virtuel et le dossier de santé numérique (DSN);
- Évolutions du Système d'information en santé au travail (SISAT) afin de répondre aux exigences de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*;
- Déploiement du module d'authentification provincial dans le système d'enregistrement de surveillance et de vigie sanitaire des maladies à déclaration obligatoire attribuables à un agent chimique ou physique (Mado-Chimique);
- Évolutions du Système d'information des programmes québécois de dépistage du cancer du sein (SI-PQDCS) afin d'inclure les femmes de 70-74 ans au programme et de rendre disponibles les rapports de mammographie dans le Dossier Santé Québec (DSQ).

La DTI a poursuivi la mise en œuvre des projets stratégiques visant à soutenir la performance organisationnelle :

- **Le renforcement de la sécurité informationnelle** : en 2023-2024, l'équipe de sécurité a poursuivi la mise en œuvre du programme de sécurité à travers la gouvernance des services d'information, la surveillance infonuagique, la sécurité des données et le développement sécuritaire. De plus, elle a assuré la prévention et la promotion de la sécurité de l'information au niveau organisationnel en performant des audits et en publiant des avis de sécurité. Par ailleurs, elle a réalisé des activités de formation et de sensibilisation sur la sécurité de l'information au niveau organisationnel. Enfin, elle a appuyé les équipes internes en matière de protection de la sécurité de l'information.
- **Le développement de l'infonuagique** : la DTI participe au projet du Programme de consolidation des centres de traitement informatique (PCCTI). Afin d'optimiser le traitement et le stockage de l'information, les travaux sont en cours pour transiter en infonuagique d'ici la fin 2025.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2023-2024

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENTS (000 \$)	DÉPENSES (000 \$)
Projets ¹	1 047,65 \$	2 314,33 \$
Activités ²	1 504,32 \$	17 023,87 \$
Total	2 551,97 \$	19 338,19 \$

1 Interventions constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

2 Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.



4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion des effectifs

En vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE), le ministère de la Santé et des Services sociaux a la responsabilité de communiquer à son réseau de la santé et des services sociaux et aux organismes visés, les cibles à atteindre ainsi que les résultats trimestriels et annuels pour les fins d’inscription à vos rapports annuels de gestion.

Pour des raisons hors de son contrôle, le MSSS n’a pas été en mesure de transmettre à son réseau de la santé et des services sociaux et aux organismes visés la cible finale des heures rémunérées 2023-2024 ainsi que les résultats finaux à l’intérieur des délais impartis.

Contrats de service

En vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d’État*, l’Institut présente dans le tableau suivant l’information sur les contrats de services dont le montant est de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024. Ces informations sont également présentées à chaque séance du conseil d’administration de l’Institut.

Un contractant autre qu’une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	3	116 900 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu’une personne physique	43	6 813 130 \$
Total des contrats de service	46	6 930 030 \$

4.2 Développement durable

Sommaire des résultats 2023-2024 du Plan d'action de développement durable 2023-2024

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
1.2.1 Assurer le développement des compétences vertes	1. Produire des webinaires de formation en lien avec les changements climatiques et la santé	Nombre de personnes formées par les webinaires (1535)	2 000	2 851 (atteinte)

Synthèse des activités

L'Institut a largement dépassé sa cible de former 2 000 personnes par le biais des webinaires pour l'année 2023-2024, en ayant formé 2 851 participants, y compris ceux abordant les zoonoses. Cette réussite est en conformité avec l'objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (SGDD) de structurer le marché des emplois verts et verdissants, soulignant l'importance d'agir pour répondre efficacement aux besoins émergents, tout en accompagnant et en protégeant les travailleurs. Pour l'année 2023, l'Institut a notamment proposé des webinaires sur les liens entre changements climatiques et la santé des travailleuses et travailleurs, ainsi que sur les inégalités sociales de santé et l'impact possible des changements climatiques sur la vulnérabilité des travailleuses et des travailleurs. Cette démarche témoigne de son engagement continu dans la production de connaissances en santé publique, notamment sur les effets des changements climatiques. Pour réponse aux défis identifiés dans la SGDD, l'Institut développe des webinaires et des outils de transfert de connaissances pour les professionnels de la santé, favorisant ainsi l'intégration des nouvelles données dans la pratique et soutenant la santé publique dans un contexte en évolution, visant à structurer un marché de l'emploi plus vert.

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
1.3.2 Faciliter les choix de consommation responsables et locaux	2. Produire et diffuser des avis et recommandations associés aux choix de consommation responsables	Nombre de ménages rejoints par des recommandations associées aux choix de consommation responsables	0	0 (atteinte)

Synthèse des activités

L'Institut a atteint sa cible pour l'année 2023-2024 et prévoit de rejoindre 100 000 ménages pour les années subséquentes. Actuellement, il existe des contenus qui, bien qu'ils ne fassent pas explicitement référence au développement durable, respectent ses principes en abordant des sujets tels que la réduction des inégalités, l'égalité entre les genres ainsi que la santé et le bien-être des enfants. Pour les prochaines années, l'Institut s'engage à rejoindre 100 000 familles par le biais de la distribution et de la diffusion web du guide *Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans*. De plus, du contenu relatif aux choix responsables et locaux sera intégré.

Sommaire des résultats 2023-2024 du Plan d'action de développement durable 2023-2024 (suite)

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
2.2.2 Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature	3. Produire et diffuser des avis et recommandations associés à la dégradation de la nature (eau, air, sol)	Taux de recommandations qui réduisent les risques sur la santé associés à la dégradation de la nature	Établir la mesure de départ	51 % (atteinte)

Synthèse des activités

L'Institut produit des avis et des recommandations concernant les concentrations maximales acceptables de Santé Canada et soutient le ministère de la Santé et des Services sociaux dans l'analyse des modifications réglementaires concernant l'eau potable et les eaux récréatives. Ces recommandations et normes ont un impact sur la santé humaine et peuvent avoir un impact pour réduire les risques à la santé associés à la dégradation de la nature.

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire	4. Poursuivre notre implication au projet <i>Évaluation de la vulnérabilité régionale aux changements climatiques et conception de plans d'adaptation régionaux au climat de santé publique (VRAC-PARC)</i>	Nombre de région ayant complété un rapport d'évaluation de la vulnérabilité (volet VRAC) sur 18 (0)	7	6 (non atteinte)

Synthèse des activités

L'équipe VRAC-PARC de l'Institut offre un soutien scientifique et méthodologique aux directions régionales de santé publique. Des services d'expertise-conseil sont assurés sur une base individuelle ou par le biais de comités. L'équipe organise entre autres des rencontres mensuelles d'une communauté de pratique afin de fournir des capsules de formation et d'encourager le partage d'expérience entre régions. Elle effectue une veille des nouveautés scientifiques et rend disponible des documents ou des données utiles au travail des directions régionales de santé publique, en plus de développer des outils méthodologiques afin d'outiller celles-ci sur les concepts en analyses du risque et en adaptation. Des outils de vulgarisation sont aussi élaborés afin de faciliter le transfert de connaissance et encourager la mobilisation des partenaires.

Sommaire des résultats 2023-2024 du Plan d'action de développement durable 2023-2024 (suite)

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire	5. Poursuivre notre soutien pour les évaluations d'impact sur la santé (EIS) des municipalités	Nombre de municipalités réalisant des EIS annuellement (6)	7	8 (atteinte)

Synthèse des activités

Le soutien octroyé par l'Institut aux directions régionales de santé publique a permis à huit municipalités de bénéficier d'une EIS pour la période 2023-2024. Ces municipalités, soit Matane, Alma, Richmond, MRC de Pontiac, Baie-Comeau, Carleton-sur-Mer, Saint-Jérôme et Laval, ont toutes pu s'inscrire dans une démarche collaborative visant à anticiper les retombées de leur projet respectif sur la santé et la qualité de vie. Ces municipalités se trouvent ainsi outillées de recommandations concrètes et ajustées à leur réalité afin de rendre leur milieu de vie plus durable, inclusif et convivial.

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
5.5.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	6. Évaluer la durabilité des interventions structurantes de l'organisation	Proportion des interventions structurantes de l'organisation ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	50 %	0 % (non atteinte)

Synthèse des activités

L'embauche et l'intégration d'une nouvelle ressource au sein de l'Unité Affaires publiques, transfert des connaissances et communications du Secrétariat général ont constitué la principale activité en vue de soutenir cette action visant l'instauration de l'évaluation de la durabilité des recommandations présentées en commission parlementaire. Le guide et l'outil conçu par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) seront utilisés pour encadrer la démarche lors des exercices ultérieurs.

Sommaire des résultats 2023-2024 du Plan d'action de développement durable 2023-2024 (suite)

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
5.2.1 Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable	7. Développer de nouvelles connaissances de santé publique en lien avec le développement durable	Dépenses annuelles dédiées à la production de connaissances en développement durable (non disponible)	Établir la mesure de départ	Mesure de départ établie à 3,59 M\$ (atteinte)

Synthèse des activités

La mesure de suivi des dépenses annuelles dédiées à la production de connaissances en développement a été établie à partir de la répartition des budgets de l'Institut. Les activités incluses dans cet indicateur sont majoritairement en lien avec l'évaluation des risques et l'adaptation aux changements climatiques. L'Institut surveille les opportunités de partenariat pour favoriser la recherche et l'innovation en développement durable et prévoit une croissance dans ce domaine.

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
5.4.1. Augmenter la part des acquisitions responsables	8. Accroître la part des acquisitions responsables de l'Institut	Proportion des acquisitions de l'Institut intégrant des composantes responsables (1,6 %)	2 %	11,49 % (atteinte)

Synthèse des activités

L'Institut a dépassé ses objectifs en matière d'achats responsables pour l'année 2023-2024. La proportion d'acquisitions intégrant des composantes responsables a atteint 11,49 % (soit 10 contrats sur 87) des appels d'offres publics de l'Institut, dépassant ainsi les cibles convenues pour l'ensemble des années subséquentes dans son Plan d'action de développement durable 2023-2028. Si cette proportion devait stagner au cours des années subséquentes, une réévaluation de la cible et des actions à entreprendre pourraient être envisagées en conformité avec le sous-objectif de la SGDD visant à augmenter la part des acquisitions responsables.

Sommaire des résultats 2023-2024 du Plan d'action de développement durable 2023-2024 (suite)

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
5.5.1 Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	9. Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	Indice de maturité numérique responsable (43 %)	47 %	47 % (atteinte)

Synthèse des activités

L'Institut sera accompagné cette année par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique pour refaire l'exercice puisque la dernière version date de 2021-2022. Pour l'année 2023-2024, l'Institut a atteint sa cible de 47 % étant donné que, depuis 2021-2022, il a apporté plusieurs mesures qui favorisent l'augmentation de l'indicateur, par exemple, la fermeture de deux sites qui a nécessité le retrait de composants réseautiques, en plus de la fermeture d'une salle de serveur. Plusieurs autres mesures sont également à venir pour cette année.

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	10. Recycler les métaux des serveurs retirés dans le cadre de la transformation numérique.	Taux de serveurs envoyés pour recyclage (non disponible)	100 %	100 % (atteinte)

Synthèse des activités

L'Institut a atteint sa cible de 100 % des taux de serveurs envoyés pour recyclage pour l'année 2023-2024. Un taux de 100 % des serveurs décommissionnés ont été envoyés à une firme chargée de détruire les données et de récupérer le matériel, la firme *Iron Mountain* qui recycle le matériel récupéré.

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
5.8.1 Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État	11. Utiliser des véhicules lourds plus écoénergétiques	Proportion de véhicules lourds renouvelés par des modèles plus écoénergétiques (0 %)	0 %	0 % (atteinte)

Synthèse des activités

L'Institut a atteint sa cible pour l'année 2023-2024. Un plan de remplacement des immobilisations a été élaboré, et les services cliniques de dépistage de l'Institut sont en attente de confirmation de financement pour l'acquisition de deux nouveaux véhicules plus écoénergétiques dans les années à venir.

Sommaire des résultats 2023-2024 du Plan d'action de développement durable 2023-2024 (suite)

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
5.5.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	12. Encourager le personnel à adopter des modes de déplacement durables	Part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto solo des employés de l'Institut (non disponible)	Établir la mesure de départ	50% (atteinte)

Synthèse des activités

En 2023, l'Institut a pris plusieurs mesures pour encourager le transport actif. L'équipe des ressources matérielles a mis à la disposition des adeptes de vélo un conteneur offrant 18 espaces de rangement pour leurs bicyclettes, en place de juin à octobre 2023. Une solution permanente est prévue pour l'été 2024. De plus, les membres ont été invités à participer à la deuxième édition de l'événement *Ça roule Doc!* à Québec, visant à promouvoir la santé et les saines habitudes de vie grâce au réseau cyclable utilitaire. Des informations sur les avantages du vélo ont également été partagées. Enfin, des tarifs préférentiels ont été offerts aux membres pour différents réseaux de transport collectif tels que l'ARTM, l'AMT, le RTC ainsi que BIXI.

4.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Conformément aux exigences de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, l'Institut a adopté, le 1^{er} mai 2017, une procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles commis ou sur le point d'être commis au sein de l'organisation ainsi qu'à établir un régime de protection contre les représailles. Aucune divulgation n'a été faite au cours de l'année 2023-2024.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS (ARTICLE 25)	2023-2024
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations ¹	0
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) ²	S.O.
3. Le nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	S.O.
4. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	S.O.
5. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 ³	S.O.

1 Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

2 Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

3 Les transferts de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi sont répertoriés à ce point.

Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations, ventilés par catégorie d'acte répréhensible

MOTIFS VÉRIFIÉS VENTILÉS PAR CATÉGORIE D'ACTE RÉPRÉHENSIBLE	NOMBRE DE MOTIFS	MOTIFS FONDÉS
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	S.O.	S.O.
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	S.O.	S.O.
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	S.O.	S.O.
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	S.O.	S.O.
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	S.O.	S.O.
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment	S.O.	S.O.
Total	S.O.	S.O.

4.4 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics

Le conseil d'administration a adopté en 2011 un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec. Ce code, qui a été mis à jour en 2019 et révisé en juin 2023, est reproduit intégralement ici et est disponible sur le site Web de l'Institut à l'adresse suivante :

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/documents/institut/CA_2019-03-27_Code%20d%C3%A9thique.pdf

Aucune situation problématique et aucun manquement au Code d'éthique et de déontologie n'ont été constatés ou traités au cours de l'année 2023-2024.

L'ensemble des membres du conseil d'administration ont également complété une déclaration annuelle d'intérêts au cours de l'année. Les intérêts déclarés ne suscitaient pas de conflits d'intérêts avec la fonction d'administrateurs. À chaque séance du conseil, les membres étaient invités à déclarer les intérêts relatifs aux sujets discutés à l'ordre du jour. Au cours de la dernière année, aucun membre n'a déclaré d'intérêts liés aux sujets discutés.

Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec

Préambule

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) est chapeauté par un conseil d'administration composé de quinze membres nommés par le gouvernement du Québec.

L'Institut a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, les autorités régionales de santé publique ainsi que les établissements du réseau de la santé et des services sociaux dans l'exercice de leurs responsabilités, en offrant son expertise et ses services spécialisés de laboratoire et de dépistage.

Afin d'accomplir sa mission et d'assurer des rapports harmonieux, tant entre les membres du personnel qu'avec les partenaires, l'INSPQ s'appuie sur les valeurs phares suivantes : la responsabilité, la rigueur, l'intégrité, le respect, l'équité, la recherche du bien commun et la collaboration. Le conseil d'administration adhère pleinement à ces valeurs, qui sont cohérentes avec la Déclaration de valeurs de l'administration publique, qui promeut la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect.

Le présent *Code d'éthique et de déontologie* a pour objectif de favoriser le lien de confiance de la population quant à l'intégrité, l'impartialité et la transparence de l'administration de l'Institut et de responsabiliser les membres quant à leur rôle au sein du conseil d'administration.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 1- Le membre du conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) est un administrateur public.
- 2- La contribution de l'administrateur à la réalisation de la mission de l'INSPQ doit se faire dans le respect des principes d'éthique et des règles de déontologie prévus par la Loi du ministère du Conseil exécutif et par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux prévus dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
- 3- L'administrateur est aussi régi par le code de déontologie de l'ordre professionnel auquel il appartient, le cas échéant. En cas de divergence, la disposition légale a la primauté sur les dispositions déontologiques.
- 4- Le conseil approuve le présent code, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, lequel en assure la révision périodique. Le conseil d'administration de l'Institut s'assure de la publicisation du présent code, notamment en l'incluant dans le rapport annuel de l'Institut.
- 5- Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste, et toute participation ou incitation à le poser.

PRINCIPES D'ÉTHIQUE

- 6- Les règles de conduite du présent code ne peuvent inclure toutes les actions à privilégier ni toutes les actions à éviter. L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit du présent code. Il appartient à chacun des administrateurs d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité, et en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.
- 7- Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur entretient avec toute personne des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.
- 8- L'administrateur contribue, dans l'accomplissement de ses fonctions, à la réalisation de la mission et de la vision de l'INSPQ en mettant à profit ses aptitudes, ses connaissances et son expérience.

L'administrateur exerce son jugement de manière indépendante et impartiale dans le meilleur intérêt de l'Institut.

L'administrateur participe activement aux activités du conseil et maintient à jour ses connaissances. Il se prépare adéquatement aux rencontres, fait preuve d'assiduité, favorise l'esprit de collaboration au sein du conseil et contribue aux délibérations au meilleur de sa compétence. Il s'enquiert de tout renseignement qu'il juge utile au sujet des activités de l'Institut afin de s'acquitter efficacement de son mandat.

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE GÉNÉRALES

- 9- Lors de sa nomination, l'administrateur atteste avoir pris connaissance du présent code et du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics et s'engage à les respecter. Il signe à cet effet le formulaire « Déclaration des membres du conseil d'administration », joint à l'annexe 1, relatif aux règles d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil.
- 10- L'administrateur se doit de consacrer le temps et l'attention nécessaires à ses fonctions.

Discrétion et confidentialité

- 11- L'administrateur est tenu à la discrétion à l'égard des faits et des renseignements dont il prend connaissance au cours de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information qu'il détient.
- 12- L'administrateur ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, l'information confidentielle inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de ses fonctions, à moins d'y être expressément autorisé par l'Institut.
- 13- L'administrateur a la responsabilité de prendre des mesures de sécurité visant à protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a accès. Il doit notamment :
 - i. ne pas laisser à la vue de tiers ou d'un membre du personnel non concerné les documents du conseil d'administration;
 - ii. prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents;
 - iii. éviter toute discussion pouvant révéler des informations confidentielles
 - iv. ne pas communiquer à une personne autre qu'un administrateur du conseil d'administration un document du conseil d'administration sans autorisation préalable;
 - v. se départir de tout document confidentiel du conseil d'administration qui n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat en le supprimant de manière définitive, en le déchiquetant ou en le remettant au secrétaire général;
 - vi. remettre, à la cessation de son mandat, tout matériel appartenant à l'INSPQ et tout document détenu concernant le conseil d'administration au secrétaire général.

Relations avec le public et les médias

- 14- Toutes les requêtes des médias et tout événement de presse initié par l'Institut doivent transiter par l'Unité des communications dans le but de maintenir la réputation de l'Institut, d'assurer la cohérence des messages et de maintenir des relations harmonieuses avec les médias.
- 15- Sous réserve que d'autres membres soient expressément mandatés à cette fin par le conseil, le président-directeur général est la seule personne pouvant agir ou parler au nom du conseil d'administration.

Neutralité

- 16- L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération partisane, religieuse ou personnelle. Par ailleurs, il doit toujours faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions partisans, religieuses ou personnelles.

Utilisation des biens

- 17- L'administrateur ne peut confondre les biens de l'Institut avec les siens ni utiliser les biens de l'Institut pour son bénéfice personnel ou pour celui d'un tiers.

Acceptation de faveur

- 18- L'administrateur (y compris les membres de sa famille immédiate) ne peut, directement ou indirectement, accepter ou solliciter des cadeaux, des marques d'hospitalité ou d'autres avantages (une commission, des honoraires, un salaire, un paiement ou des articles comme des chèques-cadeaux, des titres, un prix forfaitaire, un abonnement ou des billets gratuits ou réduits pour des événements sportifs ou culturels) qui pourraient compromettre ou sembler compromettre son objectivité, son intégrité ou son impartialité dans le cadre de la réalisation de son mandat, ou qui pourraient le rendre redevable envers la personne, l'entreprise ou l'organisation qui les donne.
- 19- L'administrateur peut accepter des cadeaux, des marques d'hospitalité ou d'autres avantages seulement s'ils répondent aux critères suivants :
- ils découlent d'activités ou d'événements liés à la réalisation de son mandat;
 - ils ne compromettent pas, ni ne semblent compromettre son objectivité, son intégrité ou son impartialité ni celles de l'Institut ou de toute autre personne et, dans tous les cas, sont d'usage et d'une valeur modeste.

S'ils ne sont pas d'usage et d'une valeur modeste, l'administrateur doit immédiatement en faire part au président du conseil d'administration, qui indiquera la ligne de conduite à suivre.

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

- 20- Un intérêt désigne un bénéfice ou un avantage recherché pour soi-même ou pour d'autres personnes ou organisations. Les intérêts comprennent notamment des intérêts commerciaux, financiers ou non pécuniaires se rapportant à l'organisation ou à l'individu, aux membres de sa famille, à ses amis ou à ses associés, anciens, actuels ou futurs.
- 21- Un conflit d'intérêts désigne toute situation créant, pour un membre, un conflit réel, apparent ou potentiel entre ses intérêts, d'une part, et ses obligations et responsabilités envers l'Institut, d'autre part. Un administrateur est en conflit d'intérêts s'il permet, ou semble permettre, que ses intérêts personnels ou ceux de sa famille, d'autres parents ou de personnes ayant des liens avec eux, compromettent sa capacité de remplir ses fonctions de façon objective, impartiale et efficace. Le concept de « conflit d'intérêts » couvre un large éventail de situations où les décisions et les actions d'une personne peuvent être influencées par l'existence d'intérêts multiples et contradictoires, risquant ainsi d'affecter son indépendance, son impartialité ou son jugement professionnel. Le conflit d'intérêts sera qualifié d'apparent si le public soupçonne la présence d'un conflit d'intérêts, qu'il soit réel ou non. Enfin, le conflit d'intérêts est potentiel s'il n'est pas avéré à ce moment, mais pourrait éventuellement survenir.
- 22- L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel tel que défini dans le paragraphe qui précède. Lorsqu'une telle situation survient, même en dehors de sa volonté, il doit le divulguer immédiatement au président du conseil d'administration et y remédier sans tarder.

- 23- Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de l'Institut. Le risque qu'un conflit d'intérêts se produise est suffisant, puisqu'il peut mettre en cause la crédibilité de l'organisation.
- 24- Les situations suivantes peuvent notamment constituer des conflits d'intérêts :
- i. L'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une question soumise à l'attention du conseil d'administration;
 - ii. L'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de l'Institut;
 - iii. L'administrateur a une réclamation de nature litigieuse contre l'Institut;
 - iv. L'administrateur possède directement ou indirectement des intérêts, de nature pécuniaire ou autres, dans une entreprise, une organisation, une association ou une fondation (ci-après un organisme) qui traite ou est susceptible de traiter avec l'Institut;
 - v. L'administrateur est influencé par des considérations extérieures telles que la possibilité d'une nomination, des perspectives d'emploi ou l'obtention d'un avantage;
 - vi. L'administrateur oriente ses activités professionnelles à l'Institut de manière à répondre au besoin d'un organisme dans lequel il possède, directement ou indirectement, des intérêts de nature pécuniaire ou autres;
 - vii. L'administrateur agit ou prend position pour un groupe d'intérêts ou de pression cherchant à influencer les politiques gouvernementales ou à exercer des pressions sur les pouvoirs publics (ne fait pas référence aux activités syndicales);
 - viii. L'administrateur reçoit d'un organisme des honoraires ou un avantage financier ou non financier (cadeau, marque d'hospitalité ou faveur autre que de valeur modeste);
 - ix. L'administrateur exerce des activités professionnelles pour le compte d'un organisme d'une manière qui interfère avec les intérêts de l'Institut;
 - x. L'administrateur utilise à son avantage et à des fins personnelles ou au profit d'un tiers une information de nature confidentielle qu'il a acquise dans l'exercice de ses fonctions à l'Institut;
 - xi. L'administrateur détourne à son profit ou à celui de tiers la clientèle de l'Institut ou usurpe les occasions d'affaires ou de partenariat qui se présentent à ce dernier;
 - xii. L'administrateur se comporte d'une façon partisane dans l'exercice de ses fonctions, cédant à des pressions ou à des influences incompatibles avec l'objectivité nécessaire à sa fonction à l'Institut.
- 25- Tout membre du conseil d'administration doit remettre au président-directeur général, dans les 60 jours suivant sa nomination et au 31 octobre de chaque année au cours de laquelle il demeure en fonction, une déclaration relative aux intérêts et autres fonctions rédigée dans la forme prévue à l'annexe 1.

Cette déclaration vise à :

- obtenir la confirmation signée que l'administrateur a lu et compris le présent Code et qu'il s'y conforme;
- divulguer les informations suivantes :
 - le nom et l'adresse de l'organisme, de l'entreprise, de l'association ou de toute autre organisation pour lesquels il agit à titre de dirigeant ou d'employé ainsi que la fonction qu'il y occupe et la date de son entrée en fonction;
 - le nom et l'adresse des sociétés, des associations ou des organismes, à but lucratif ou sans but lucratif, des sociétés de personnes ou de toutes les autres organisations envers lesquels il est associé;
 - toute situation sur le plan personnel, professionnel ou philanthropique concernant un membre de sa famille ou lui-même qui est susceptible de créer un conflit avec l'exercice de son mandat au conseil d'administration.

L'administrateur produit une déclaration, même s'il n'a pas d'intérêts ou de situation particulière à divulguer, et la remet au président-directeur général. Dans le cas du président-directeur général, sa déclaration doit être remise au secrétaire général.

- 26- L'objectif que sous-tend la déclaration de conflits d'intérêts est la proactivité, et ce, afin d'éviter les risques pouvant découler d'une mauvaise gestion d'un conflit réel ou potentiel.
- 27- L'administrateur doit informer le président-directeur général de toute modification à sa déclaration relative aux intérêts et autres fonctions dans les 30 jours suivant la survenance d'un changement significatif au contenu de sa dernière déclaration d'intérêts.

Dans le cas du président-directeur général, toute modification doit être signalée au secrétaire général.

Une déclaration de modification d'intérêts communiquée verbalement par un administrateur et consignée au procès-verbal d'une rencontre du conseil tient lieu de déclaration écrite.

- 28- Les déclarations d'intérêts sont conservées, sous le sceau de la confidentialité, par le secrétaire général. Le président-directeur général, le vice-président, le secrétaire et, au besoin dans un cas litigieux, les membres du comité de gouvernance et d'éthique sont les seules personnes ayant accès aux déclarations d'intérêts des administrateurs et elles doivent en assurer la confidentialité.
- 29- L'administrateur doit s'abstenir de participer à toute délibération ainsi qu'à toute décision concernant une personne avec qui il entretient des liens ou un organisme, une entreprise ou une association dans lesquels il a un intérêt. Il doit se retirer pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Le procès-verbal devra faire état d'une telle abstention et d'un tel retrait.
- 30- Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par l'Institut à l'un des administrateurs dans le but d'obtenir ses services.
- 31- L'administrateur ne reçoit aucune rémunération, à l'exception du président-directeur général, qui reçoit la rémunération à laquelle il a droit dans le cadre de ses fonctions. Par contre, l'administrateur a droit au remboursement des frais encourus dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, conformément aux normes applicables.

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE CONCERNANT L'APRÈS-MANDAT

- 32- L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein de l'Institut doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantage indu de ses fonctions antérieures.
- 33- Il est interdit à un administrateur, qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein de l'Institut, de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni d'utiliser à son profit, ou au profit d'un tiers, l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ses fonctions à l'Institut.
- Il lui est interdit aussi, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation et à une autre opération auxquelles l'Institut est partie et sur lesquelles il détient de l'information non disponible au public.
- Les membres actuels du conseil d'administration de l'Institut ne peuvent traiter de questions relatives à une procédure, à une négociation et à une autre opération auxquelles l'Institut est partie avec un membre qui a cessé de siéger au sein du conseil dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

MISE EN ŒUVRE

- 34- Le président du conseil d'administration est responsable de l'application du présent code. À ce titre, il a notamment pour fonctions d'assurer le traitement des déclarations de conflits d'intérêts et de fournir aux membres du conseil des avis sur ces déclarations ou sur toute autre question de nature éthique ou déontologique.
- 35- Le Secrétariat général assiste et conseille le président-directeur général, le conseil d'administration et le comité de gouvernance et d'éthique dans les ressources relatives à l'éthique et à la déontologie notamment pour l'application du Code.
- 36- Le comité peut consulter des conseillers ou des experts sur toute question qu'il juge à propos et recevoir des avis de leur part.

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

- 37- Un défaut de conformité à l'un ou l'autre des aspects du Code entraînera des sanctions qui différeront selon la nature, la gravité et la persistance du manquement. À cet effet, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir.
- 38- Lorsqu'une personne a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, le secrétaire général entreprend, auprès de l'autorité compétente, les démarches visant l'application du processus disciplinaire applicable en vertu du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
- 39- Le présent code remplace celui adopté le 4 mai 2011 et modifié le 27 mars 2019. Il entre en vigueur le 14 juin 2023.

4.5 Gouvernance des sociétés d'État

Le conseil d'administration (CA) de l'Institut national de santé publique du Québec est formé de 15 membres nommés par le gouvernement, dont le président-directeur général.

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, les mandats de trois membres du conseil d'administration, dont le président-directeur général, ont été renouvelés et deux nouveaux membres ont été nommés. De ce nombre, trois ont été qualifiés d'indépendants par le gouvernement. Le processus de renouvellement est en cours pour cinq autres membres du conseil d'administration dont les mandats arrivent à échéance ainsi que leur qualification à titre de membre indépendant. Le processus de nomination pour un président du conseil d'administration est également en cours. En l'absence d'une nomination à ce titre par le gouvernement, M. Denis Marion assume toujours cette fonction.

Le CA a tenu huit réunions au cours de l'exercice financier 2023-2024 ainsi qu'une journée de retraite afin de réfléchir à la notion d'indépendance de l'Institut. En sus des affaires courantes, divers dossiers stratégiques et opérationnels ont été discutés lors des séances ordinaires, dont les suivants :

- L'adoption du Plan stratégique 2023-2027;
- L'abolition de la Vice-présidence associée aux affaires scientifiques et la création de la Vice-présidence aux partenariats scientifiques et médicaux ainsi que la mise à jour du plan d'organisation administrative;
- La création d'un nouveau comité du conseil, le Comité Science et Partenariats et la nomination des membres;
- Le renouvellement du mandat du président-directeur général;
- Le renouvellement des conventions collectives;
- La nomination de membres pour siéger au Conseil scientifique de l'Institut et sur le Comité d'éthique en santé publique;
- Adoption de politiques institutionnelles;
- Surveillance des risques stratégiques de l'organisation;
- Nomination de deux cadres supérieurs;
- Le renouvellement d'ententes d'affiliation universitaires;
- La révision du règlement de régie interne du conseil d'administration et du cadre d'évaluation du conseil.

Une période de discussion à huis clos en présence et en l'absence du président-directeur général ainsi qu'un huis clos des membres indépendants s'est tenue à chacune des séances ordinaires. Le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration est présenté à la section 4.4.

Fonctionnement des comités

Comité d'audit

Le comité d'audit est composé d'au moins trois membres du CA, dont un est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Le président-directeur général n'est pas membre de ce comité.

Membres du comité d'audit au 31 mars 2024

- Céline Plamondon, FCPA, présidente du comité
- Donald Aubin
- Yves Salvail

Le mandat du comité d'audit consiste à examiner les dossiers à caractère financier dans le but de formuler des recommandations au conseil d'administration. Son mandat touche majoritairement les secteurs des ressources financières et matérielles ainsi que les technologies de l'information.

En 2023-2024, le comité d'audit a tenu six réunions, lesquelles ont porté sur les sujets suivants :

- Rencontre des représentants et représentantes du Vérificateur général du Québec sur les travaux d'audits des états financiers;
- États financiers audités au 31 mars 2023;
- Budget détaillé 2023-2024, budget préliminaire 2024-2025 et suivis budgétaires périodiques;
- Contrats de plus de 500 000 \$;
- Ajout et retrait de signataires bancaires;
- Suivi des contrôles internes;
- Gestion des risques en matière de corruption et de collusion en gestion contractuelle;
- Conformité en gestion contractuelle;
- Suivi du programme de rehaussement de sécurité de l'information.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est composé d'au moins trois membres du conseil d'administration.

Membres du comité de gouvernance et d'éthique au 31 mars 2024

- Denis Marion, président
- Monique Benoît
- Lonozou Kpanake
- Diane Lafontaine

Le mandat du comité de gouvernance et d'éthique consiste à élaborer des règles et des pratiques favorisant une saine culture de gouvernance, afin d'améliorer le mode de fonctionnement du conseil et faciliter un processus de prise de décision éclairée et efficace. Au cours de l'exercice financier 2023-2024, le comité de gouvernance et d'éthique a tenu quatre réunions, lesquelles ont porté sur les sujets suivants :

- Instauration d'une rémunération des membres du conseil d'administration;
- Révision du plan d'organisation administration et de la politique de délégation de pouvoirs et de signature;
- Élaboration d'une nouvelle politique sur l'utilisation de l'intelligence artificielle;
- Révision du code d'éthique des administrateurs;
- Révision du règlement de régie interne du conseil;
- Révision du règlement de fonctionnement du comité d'éthique en santé publique;
- Planification d'une retraite du conseil d'administration;
- Élaboration d'une grille de concordance entre le profil de compétences et d'expérience du conseil et la composition actuelle;
- Révision du cadre d'évaluation du conseil et suivi de la démarche d'évaluation;
- Formation d'accueil et formation continue des membres du conseil;
- Réception du rapport annuel du comité d'éthique en santé publique et discussion avec la nouvelle présidente du comité.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est composé de trois membres du conseil d'administration.

Membres du comité des ressources humaines au 31 mars 2024

- Nathalie Boisvert, présidente
- Denis Chênevert
- Éric Goyer

Le comité des ressources humaines est mandaté pour examiner les dossiers en matière de gestion des ressources humaines et de développement organisationnel dans le but de formuler des recommandations au conseil d'administration.

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, le comité des ressources humaines a tenu quatre réunions qui ont porté sur les sujets suivants :

- Plan d'effectifs de l'organisation 2023-2024;
- Bilan et mise à jour du plan d'action à l'égard des personnes handicapées;
- Suivi des travaux entourant les renouvellements des conventions collectives
- Mise à jour des conditions de travail des personnes salariées syndiquables non syndiqués;
- Adoption et suivi du plan d'action Entreprise en santé;
- Indicateurs du tableau de bord des ressources humaines;
- Respect du seuil d'heures rémunérées en vertu de Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État;
- Mise à jour de la politique sur la promotion, la prévention et les pratiques organisationnelles favorables à la santé et au mieux-être.

Comité science et partenariats

Le comité science et partenariats est composé de quatre membres du conseil d'administration.

Membres du comité science et partenariats au 31 mars 2024

- Lonzozou Kpanake, président
- Monique Benoit
- Éric Goyer

Le comité des ressources humaines est mandaté pour examiner les dossiers en matière de gestion des ressources humaines et de développement organisationnel dans le but de formuler des recommandations au conseil d'administration.

Ayant été constitué à l'automne 2023, le comité science et partenariats a tenu deux réunions au cours de l'exercice financier 2023-2024 qui ont porté sur les sujets suivants :

- Présentation des politiques et programmes scientifiques et de partenariat;
- Nouvelle politique sur le soutien de l'INSPQ aux activités scientifiques externes;
- Le renouvellement de l'entente d'affiliation universitaire avec l'Université de Montréal.

Membres du conseil d'administration



Denis Marion, président du conseil d'administration

Nomination : 4 mai 2011

Dernier renouvellement : 29 avril 2020 (3^e mandat)

Date d'échéance : 29 avril 2024

Denis Marion est consultant en gestion de projet et en communications stratégiques auprès d'organismes régionaux et nationaux, particulièrement dans les domaines liés à la santé publique et à l'éducation. Il a été maire de la Municipalité de Massueville entre 2005 et 2021. Il a présidé le Réseau québécois de Villes et Villages en santé de 2017 à 2019. Il siège au conseil d'administration de l'Institut depuis 2011 et en l'absence d'un président nommé par le gouvernement, il assume cette fonction par intérim depuis 2022.



Pierre-Gerlier Forest, président-directeur général de l'Institut

Nomination : 4 juillet 2022

Renouvellement : 4 juillet 2024 (2^e mandat)

Date d'échéance : 3 juillet 2026

Pierre-Gerlier Forest, Ph. D., FACSS, est le président-directeur général de l'Institut national de santé publique du Québec. Avant sa nomination à la direction de l'Institut en 2022, M. Forest a été professeur titulaire de santé publique au Département de santé communautaire de l'École de médecine Cumming, à l'Université de Calgary, et directeur de l'École de politiques publiques à la même université, tout en occupant la chaire de recherche James S. et Barbara A. Palmer en politiques publiques.

La carrière de Pierre-Gerlier Forest s'est partagée entre la recherche et l'enseignement, d'une part, et des postes de responsabilité dans la haute fonction publique, d'autre part. Il est l'auteur de plus de 160 articles scientifiques et de nombreux ouvrages, parmi lesquels *Les Forces de changement dans le système de santé canadien* (Toronto et Ottawa, 2004) et *Paradigm Freeze* (Toronto, 2013). Il est reconnu comme un communicateur de premier ordre et a conseillé des gouvernements, des organisations de santé et des institutions de recherche au Canada, aux États-Unis et en Europe.

M. Forest possède une maîtrise en science politique de l'Université Laval (1984) et un doctorat en histoire et sociopolitique des sciences de l'Université de Montréal (1990), complété par un stage postdoctoral en administration de la santé à la Manchester Business School (1989-1990). Il a été élu *fellow* de la Société honorifique américaine de santé publique Alpha Delta Omega en 2015 et de l'Académie canadienne des sciences de la santé en 2008.



Donald Aubin

Nomination : 29 avril 2020

Date d'échéance : 29 avril 2024

Donald Aubin est directeur de santé publique au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Titulaire d'un doctorat en médecine de l'Université Laval, M. Aubin a cumulé plusieurs fonctions de gestion dans cette région depuis plus de trente ans.



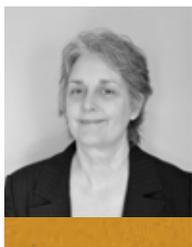
Paul Beaudry

Membre indépendant

Nomination : 27 mars 2024

Date d'échéance : 27 mars 2028

Paul Beaudry est vice-président, Affaires réglementaires et gouvernementales chez Cogeco. Dans le cadre de ce rôle, Paul est responsable des politiques publiques et représente Cogeco et ses filiales dans les instances en matière de radiodiffusion et de télécommunications devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Il est également responsable des dossiers impliquant ISDE, Patrimoine canadien, le Bureau de la concurrence, la Commission sur le droit d'auteur et d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Paul est diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Montréal et membre du Barreau du Québec.



Monique Benoit

Nomination : 29 avril 2020

Date d'échéance : 29 avril 2024

Monique Benoit est professeure titulaire au Département des sciences infirmières à l'Université du Québec en Outaouais (campus de Saint-Jérôme). Elle enseigne la santé publique et la méthodologie de la recherche. Elle a été professeure de sociologie de la santé pendant quatorze ans dans une université ontarienne avant de se joindre à l'équipe de l'UQO à Saint-Jérôme. Ses intérêts de recherche portent sur la profession infirmière (pratiques, rôles et interprofessionnalisme); la santé publique (déterminants sociaux de la santé, inégalités sociales de la santé, santé communautaire); le soutien aux personnes âgées (relogement en centre d'hébergement, soutien à domicile); l'accès et la qualité des soins destinés aux minorités linguistiques et culturelles. Mme Benoit est également membre du conseil scientifique de l'Institut national de santé publique du Québec.



Luc Boileau

Membre représentant le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux depuis le 7 mars 2022

Luc Boileau a obtenu son diplôme de médecine à l'Université de Sherbrooke et celui de médecin spécialiste en santé publique à l'Université de Montréal. Il est détenteur d'une maîtrise en administration de la santé de l'Université de Montréal et d'un *fellowship* de la Fondation canadienne de recherche sur les services de santé. Il est actif dans l'enseignement de la médecine à l'Université de Montréal et à l'Université de Sherbrooke, où il a d'ailleurs été vice-doyen. Au fil de sa carrière, il a acquis une expérience remarquable en gestion et en gouvernance des systèmes de santé, et ce, tout en s'impliquant et en dirigeant plusieurs projets d'envergure régionale, nationale et internationale. Après avoir agi comme directeur régional de santé publique et président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie au cours des années 1990 et 2000, il est nommé en 2008 président-directeur général de l'Institut national de santé publique. En 2013, le Conseil des ministres lui confie également le mandat de président-directeur général de l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux du Québec (INESSS), mandat qu'il accomplira jusqu'en janvier 2022. De 2015 à 2021, son mandat s'est concentré à la présidence et direction générale de l'INESSS. En janvier 2022, le Conseil des ministres le nomme directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint pour la Direction générale de la planification, de la prévention et de la protection en santé publique.

M. Boileau a été membre de conseils d'administration de plusieurs organisations québécoises et pancanadiennes de santé et est un conférencier reconnu sur la scène nationale et internationale.



Nathalie Boisvert

Nomination : 21 juin 2017

Renouvellement : 27 mars 2024 (2^e mandat)

Date d'échéance : 27 mars 2028

Nathalie Boisvert est présidente-directrice générale et membre du conseil d'administration du Centre régional de santé et de services sociaux (CRSSS) de la Baie-James. Détentrice d'une maîtrise en sciences de l'administration – gestion et développement des organisations et d'un baccalauréat en service social, Mme Boisvert cumule plus de trente années d'expérience dans le réseau de la santé et des services sociaux, dont plusieurs dans des fonctions de gestion.



Denis Chênevert

Nomination : 29 avril 2020

Date d'échéance : 29 avril 2024

Denis Chênevert est professeur titulaire au Département de gestion des ressources humaines à HEC Montréal. Il occupe les fonctions de directeur du Pôle santé, codirecteur du Pôle D (dirigeant, dirigeante et direction stratégique), directeur de l'axe gestion du changement de l'Unité de soutien SSA et chercheur associé au CHUM. Auteur de nombreuses publications et récipiendaire de plusieurs prix et distinctions, il a pu acquérir, grâce à ses projets de recherche, une vaste connaissance des enjeux du secteur de la santé et des services sociaux.



Éric Goyer

Nomination : 21 juin 2017

Renouvellement : 27 mars 2024 (2^e mandat)

Date d'échéance : 27 mars 2028

Éric Goyer est directeur de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides et du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James. Titulaire d'un doctorat en médecine de l'Université Laval, d'une maîtrise en santé communautaire et d'un diplôme d'études spécialisées en santé communautaire, M. Goyer exerce en santé publique depuis plus de vingt ans.



Ghislaine Hodonou

Membre indépendant de moins de 35 ans

Nomination : 27 mars 2024

Date d'échéance : 27 mars 2028

Titulaire d'un baccalauréat et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité, Mme Hodonou est également inscrite à l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et détient à ce titre un permis de comptabilité publique. Elle occupe actuellement le poste de directrice chez Deloitte et possède plusieurs années d'expérience en audit et certification d'entreprises de toutes tailles, notamment celles cotées en bourse. En plus de son expérience pratique qui la met en interaction avec des conseils d'administration, Mme Hodonou possède à son actif plusieurs années d'implications sur des conseils d'administration comme celui de l'Association canadienne pour les Nations Unies de Québec.



Lonozou Kpanake

Membre indépendant

Nomination : 3 juillet 2018

Renouvellement : 27 mars 2024 (2^e mandat)

Date d'échéance : 27 mars 2028

Lonozou Kpanake est professeur en psychologie à l'Université TÉLUQ, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur le jugement éthique et membre de l'Ordre des psychologues du Québec. Ses travaux de recherche portent sur les soins de santé, la promotion de la santé et la prévention des maladies.



Diane Lafontaine

Nomination : 29 avril 2020

Date d'échéance : 29 avril 2024

Depuis juin 2021, Diane Lafontaine est vice-présidente et membre du comité de direction du Fonds de solidarité FTQ. Au cours de sa carrière, elle a bâti son expérience en gestion, en marketing, en communication, en transformation numérique et en expérience client au sein de plusieurs entreprises de grande renommée. De 2019 à 2021, elle a agi comme cheffe de l'exploitation (Québec) chez Rise People, une PME numérique RH Assure | Tech; elle a auparavant occupé pendant huit ans le poste de vice-présidente adjointe en marketing et communications chez Sun Life à Montréal et à Toronto; et elle a rempli divers rôles de leadership pendant douze ans à Radio-Canada et à RDI, où elle a dirigé la planification et l'exécution de campagnes publicitaires et d'image de marque d'envergure. Active en gouvernance depuis des années, elle siège à divers conseils d'administration, dont celui du Collège des administrateurs de sociétés (CAS) de Finances Montréal. Elle est également membre du comité consultatif d'Adviso. Diplômée de l'Université d'Ottawa, de l'École nationale d'administration publique (ENAP) et de l'Université Laval, elle détient le titre d'Administratrice de sociétés certifiée (ASC) et de Chartered Director (C.Dir.).



Céline Plamondon

Nomination : 18 novembre 2015

Renouvellement : 29 avril 2020 (2^e mandat)

Date d'échéance : 29 avril 2024

Céline Plamondon, FCPA auditeur, CIA est consultante et membre de conseils d'administration. Elle a œuvré comme vérificatrice principale – Éthique et juricomptabilité au Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, comme directrice principale en audit interne à la Banque Nationale du Canada et comme associée en audit externe dans un cabinet international. Mme Plamondon possède ainsi une vaste expérience dans le domaine des finances, tant en audit, en contrôle interne et en conformité qu'en stratégie de gouvernance. Elle siège également au conseil d'administration du Circuit des arts Memphrémagog et de l'Ordre des chiropraticiens du Québec.



Yves Salvail

Nomination : 29 avril 2020

Date d'échéance : 29 avril 2024

Yves Salvail est consultant de gestion spécialisé dans les domaines de la transformation numérique et du positionnement stratégique des technologies de l'information. Ses expertises concernent notamment l'alignement des objectifs organisationnels et des priorités TI, la planification et la stratégie numérique, la gestion du changement, les modèles d'approvisionnement et l'externalisation des services en TI.

Exigence en matière de représentativité du conseil

MEMBRES DU CA	MEMBRE DE L'ORDRE DES CPA	MEMBRES INDÉPENDANTS	MOINS DE 35 ANS	DIVERSITÉ	HOMME	FEMME	RÉGION
M. Donald Aubin					X		Saguenay
M. Paul Beaudry		X			X		Montréal
M ^{me} Monique Benoît		À venir				X	Laurentides
M. Luc Boileau					X		S.O.
M ^{me} Nathalie Boisvert						X	Nord-du-Québec
M. Denis Chênevert		À venir			X		Laurentides
M. Pierre-Gerlier Forest					X		S.O.
M. Éric Goyer					X		Laurentides
M ^{me} Ghislaine Hodonou	X	X	X	X		X	Capitale-Nationale
M. Lonozou Kpanake		X		X	X		Laval
M ^{me} Diane Lafontaine		À venir				X	Montérégie
M. Denis Marion		À venir			X		Montérégie
M ^{me} Céline Plamondon	X	À venir				X	Estrie
M. Yves Salvail		À venir			X		Laurentides

État de l'assiduité des membres aux réunions du conseil et de ses comités

Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ D'AUDIT	COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE	COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES	COMITÉ SCIENCE ET PARTENARIATS
M. Donald Aubin	8/8	6/7			2/2
M ^{me} Monique Benoît	7/8		4/4		2/2
M. Luc Boileau	6/8				
M ^{me} Nathalie Boisvert	5/8			3/4	
M. Denis Chênevert	6/8			4/4	
M. Pierre-Gerlier Forest	8/8				
M. Éric Goyer	5/8			3/4	2/2
M. Lonozou Kpanake	7/8		4/4		2/2
M ^{me} Diane Lafontaine	6/8		3/4		
M. Denis Marion	8/8		4/4		
M ^{me} Céline Plamondon	8/8	7/7			
M. Yves Salvail	8/8	7/7			

Note : M. Paul Beaudry et M^{me} Ghislaine Hodonou ont été nommés membres du conseil à la fin de l'année financière alors que toutes les séances avaient eu lieu.

Rémunération

Rémunération des membres du conseil d'administration

NOM DU MEMBRE	RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AU CA		RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AUX COMITÉS		AVANTAGES VERSÉS	RÉMUNÉRATION GLOBALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
	Présidence	Membre	Présidence	Membre		
Denis Marion	31 800 \$		6 300 \$			38 100 \$
Monique Benoit		14 133 \$		6 300 \$		20 433 \$
Denis Chênevert		12 367 \$		4 200 \$		16 567 \$
Lonzouzou Kpanake		14 133 \$		7 350 \$		21 483 \$
Diane Lafontaine		12 367 \$		3 000 \$		15 367 \$
Céline Plamondon		15 900 \$	6 300 \$			22 200 \$
Yves Salvail		15 900 \$		4 200 \$		20 100 \$

Le versement de la rémunération partielle se calcule en fonction de la présence aux comités.

La rémunération fixée pour les présidents des comités est de 6 300 \$, et celle de la participation des membres est de 4 200 \$.

Rémunération des dirigeantes et dirigeants les mieux rémunérés dans l'organisation

NOM DU DIRIGEANT	FONCTION OCCUPÉE	RÉMUNÉRATION DE BASE VERSÉE	CONTRIBUTIONS AUX RÉGIMES DE RETRAITE ASSUMÉES PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT	AUTRES AVANTAGES VERSÉS OU ACCORDÉS	RÉMUNÉRATION GLOBALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
Pierre-Gerlier Forest	Président-directeur général	231 200,84 \$	23 379,45 \$	0 \$	254 580,29 \$
Julie Dostaler	Secrétaire générale et directrice	157 556,33 \$	16 112,19 \$	0 \$	173 668,52 \$
Caroline Drolet	Directrice scientifique	157 102,40 \$	16 927,31 \$	0 \$	174 029,71 \$
Valérie Émond	Directrice scientifique	157 083,16 \$	16 924,75 \$	0 \$	174 007,91 \$
Christiane Thibault	Directrice scientifique	150 800,40 \$	16 056,05 \$	0 \$	166 856,45 \$

La rémunération des dirigeants est déterminée par le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (Chapitre S-42, r. 5.1). L'Institut n'offre aucun programme de rémunération variable.

Honoraires payés à la vérificatrice ou vérificateur externe

Il n'y a aucuns honoraires versés à la vérificatrice ou au vérificateur externe. Ces honoraires sont assumés par le Vérificateur général du Québec.

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

Les lois et règlements sous la responsabilité de l'Institut national de santé publique du Québec n'ont aucune incidence sur les entreprises québécoises.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES	59
--	----

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

DÉLAIS DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATIONS
0 à 20 jours	38	0	0
21 à 30 jours	16	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	5	0	0
Total	59	0	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATIONS	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES
Acceptée (entièrement)	25	0	0	S. O.
Partiellement acceptée	16	0	0	Articles 23, 24, 31, 37 et 39
Refusée (entièrement)	1	0	0	Articles 37 et 39
Autres	17	0	0	Articles 1, 9 et 48

Mesures d'accommodement et avis de révision

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE	0
NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION	1

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Émissaire et comité permanent

QUESTIONS	RÉPONSES
Avez-vous un ou une émissaire?	Oui
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent?	Oui
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	0 (à venir en 2024)
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État?	Non (en attente de l'approbation de la directive par le MLF en 2024)
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

QUESTIONS	RÉPONSES
Est-ce que votre organisation dispose d'une directive particulière approuvée par le ministre de la Langue française?	Non (à venir en 2024)
Si vous avez une directive particulière : <ul style="list-style-type: none"> Indiquez la date à laquelle elle a été approuvée par le ministre de la Langue française : Combien d'exceptions cette directive compte-t-elle? 	Non applicable
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ?	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions :	Non applicable
Au cours de l'exercice, quelle proportion des employés de votre organisation a reçu de l'information concernant la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (du ministre ou particulière) afin d'assurer une utilisation exemplaire du français conformément aux dispositions de la <i>Charte de la langue française</i> ?	Non applicable (en attente de l'approbation de la directive par le MLF en 2024)

Politique linguistique de l'État (PLE)

QUESTIONS	RÉPONSES
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?	Oui
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	État de situation présenté au comité de direction
L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.	Exigé : 8 postes Souhaitable : 0 poste
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français : <ul style="list-style-type: none">• est exigé?• est souhaitable?	

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application?	Oui
Si oui, expliquez lesquelles :	État de situation présenté au comité de direction

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

L'Institut collabore avec différents partenaires à la réalisation de quatre actions de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027*. Ces actions sont portées par le Secrétariat à la condition féminine et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

En soutien aux engagements pris par le Secrétariat à la condition féminine :

- L'Institut finalise un État des connaissances sur la conception et l'aménagement de l'espace public et les iniquités de genre et les effets sur la santé des femmes, prévu pour publication en 2024. Pour valoriser et faciliter l'appropriation de ces connaissances, des outils et webinaires seront disponibles à l'automne 2024.
- L'Institut a terminé une synthèse sur les pratiques parentales différenciées selon le genre de l'enfant et le développement de 0 à 6 ans, actuellement en validation en vue de sa publication.
- L'Institut mène un projet visant à documenter sur les principaux enjeux de sécurité vécus par les femmes dans les lieux publics et à améliorer leur sécurité et leur sentiment de sécurité. Ce projet, qui s'échelonne de 2023 à 2027, vise à documenter les expériences d'insécurité des femmes, à développer des solutions préventives et à produire divers livrables, comme un rapport de surveillance et des outils de prévention adaptés aux différentes identités sociales des femmes.

En soutien aux engagements pris par le ministère de la Santé et des Services sociaux :

- L'Institut a élaboré une synthèse des connaissances sur les facteurs systémiques et structurels accentuant les inégalités sociales de santé des femmes autochtones, en collaboration avec un comité consultatif d'organisations autochtones au Québec. Ce projet, débuté en 2022, est financé par l'entente en santé des Autochtones et soutenu par une entente de partenariat avec Femmes Autochtones du Québec. La synthèse devrait paraître au début de l'automne 2024.

L'Institut collabore également au Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023. L'Institut finalise une étude exploratoire sur les décès par suicide non précédé d'un homicide en contexte de violence conjugale. Une consultation des dossiers des décès par suicide dans les bureaux du coroner a été effectuée. L'étude est en cours de rédaction, pour une diffusion prévue en 2025.

Concernant la diversité sexuelle et la pluralité des genres, et en conformité avec le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2023-2028, l'Institut a contribué à actualiser une section de la trousse média sur l'intimidation portant sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres. L'Institut a également mis à jour et offert les deux formations sur la diversité sexuelle et de genre destinées au personnel et aux équipes d'intervention de ces réseaux. Ce sont les formations *Sexes, genres et orientations sexuelles : comprendre la diversité* et *Adapter nos interventions aux réalités des personnes de la diversité sexuelle et de genre, de leurs familles et de leur entourage*. Elles continueront d'être soutenues financièrement pour offrir la gratuité aux personnes intéressées et seront également bonifiées au besoin.

4.10 Politique de financement des services publics

La politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et la transparence, de même qu'à assurer une reddition de comptes relative au processus tarifaire.

Biens et services actuellement tarifés

Les services d'analyses spécialisées de laboratoires sont les principaux services tarifés à l'Institut. Ils comprennent tous les services facturés à l'extérieur des entités du gouvernement du Québec. Les tarifs sont établis en fonction de la méthode de coût de revient majoré. Les revenus tarifés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 s'élèvent à 3,340 M\$. La tarification vise à récupérer la totalité des coûts relatifs au service rendu. Les tarifs sont indexés ou révisés annuellement ou selon l'importance et le volume du service à rendre.

Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

Le coût des biens et des services non tarifés est révisé annuellement en fonction de l'indexation des coûts. La tarification est basée sur le coût de revient, dans l'objectif de couvrir l'ensemble des coûts associés aux services non tarifés.



5. ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice clos le 31 mars 2024

5.1 Rapport de la direction	68
5.2 Rapport de l'auditeur indépendant	69
5.3 États financiers	
État des résultats et de l'excédent cumulé	72
État de la situation financière	73
État de la variation de la dette nette	74
État des flux de trésorerie	75
Notes complémentaires	76



5.1 RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit..

Original signé

Pierre-Gerlier Forest
Président-directeur général

Original signé

Claude Bernier, CPA
Directeur des ressources financières, matérielles et de la coordination administrative

Québec, le 17 juillet 2024

5.2 RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel de gestion, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le rapport annuel de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Original signé

Nicolas Bougie, CPA auditeur
Directeur principal d'audit

Québec, le 17 juillet 2024

5.3 ÉTATS FINANCIERS

État des résultats et de l'excédent cumulé

de l'exercice clos le 31 mars 2024

	2024		2023
	Budget \$	Réel \$	Réel \$
Revenus			
Subventions du gouvernement du Québec	89 206 400	93 162 406	85 998 438
Subventions du gouvernement du Canada	3 242 600	3 574 829	4 180 003
Ventes de services de laboratoire	10 969 500	10 192 200	6 803 667
Autres revenus	1 369 800	1 929 671	2 526 996
Virement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles (note 11)	1 661 900	1 940 893	1 899 963
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	–	30 060	–
Intérêts	540 000	829 702	889 066
	106 990 200	111 659 761	102 298 133
Charges			
Salaires et avantages sociaux	75 722 100	76 737 568	68 748 133
Services professionnels et administratifs	10 501 600	11 435 825	11 897 973
Fournitures médicales et de laboratoire	4 220 100	5 570 630	4 748 637
Locaux	5 659 300	5 793 860	5 625 073
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	4 703 200	4 723 597	4 321 336
Frais de déplacement	562 500	603 621	442 982
Intérêts sur la dette à long terme	206 700	227 467	247 319
Frais de bureau	474 700	502 393	577 751
Papeterie et impression	650 700	520 665	619 621
Frais de comité	157 700	205 739	119 056
Entretien et réparations	4 051 300	4 557 591	4 395 166
Frais d'organisation de formation externe	362 000	463 990	413 762
Formation interne	306 600	385 645	464 031
Télécommunications	286 000	187 188	217 650
Documentation	384 200	418 614	277 807
Matériel roulant	79 600	181 203	185 844
Location d'équipements	83 200	80 932	77 908
Assurances	73 300	60 869	62 733
Créances irrécouvrables	45 800	2 081	10 256
Frais bancaires	18 000	13 897	15 756
	108 548 600	112 673 375	103 468 794
Déficit de l'exercice	(1 558 400)	(1 013 614)	(1 170 661)
Excédent cumulé au début de l'exercice	17 264 996	17 264 996	18 435 657
Excédent cumulé à la fin de l'exercice (notes 4 et 17)	15 706 596	16 251 382	17 264 996

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

au 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	34 158 602	25 886 992
Créances (note 5)	9 322 154	4 100 091
Subventions à recevoir (note 6)	39 669 579	57 465 301
	83 150 335	87 452 384
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 7)	30 848 748	31 808 680
Dette à long terme (note 8)	10 289 551	11 924 608
Revenus reportés (note 9)	37 468 279	37 196 485
Subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles (note 11)	11 935 207	13 820 953
	90 541 785	94 750 726
DETTE NETTE	(7 391 450)	(7 298 342)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 12)	22 354 247	22 992 159
Stocks de fournitures	324 979	307 376
Charges payées d'avance	963 606	1 263 803
	23 642 832	24 563 338
EXCÉDENT CUMULÉ (note 4)	16 251 382	17 264 996

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Obligations contractuelles (note 14)

Original signé

Pierre-Gerlier Forest
Président-directeur général

Original signé

Céline Plamondon, FCPA auditrice, CIA
Présidente du comité d'audit

État de la variation de la dette nette

de l'exercice clos le 31 mars 2024

	2024		2023
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Déficit de l'exercice	(1 558 400)	(1 013 614)	(1 170 661)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 335 000)	(4 085 685)	(4 382 017)
Amortissement des immobilisations corporelles	4 703 200	4 723 597	4 321 336
	(631 800)	637 912	(60 681)
Acquisition de stocks de fournitures	(5 000 000)	(5 588 233)	(4 813 703)
Acquisition de charges payées d'avance	(3 500 000)	(3 894 907)	(3 917 390)
Utilisation de stocks de fournitures	5 000 000	5 570 630	4 748 637
Utilisation de charges payées d'avance	3 500 000	4 195 104	3 693 881
	–	282 594	(288 575)
Augmentation de la dette nette	(2 190 200)	(93 108)	(1 519 917)
Dette nette au début de l'exercice	(7 298 342)	(7 298 342)	(5 778 425)
Dette nette à la fin de l'exercice	(9 488 542)	(7 391 450)	(7 298 342)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

de l'exercice clos le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(1 013 614)	(1 170 661)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 723 597	4 321 336
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(30 060)	–
Virement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles	(1 940 893)	(1 899 963)
	1 739 030	1 250 712
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Créances	(5 222 063)	(714 746)
Subventions à recevoir	17 795 722	(11 256 395)
Stocks de fournitures	(17 603)	(65 066)
Charges payées d'avance	300 197	(223 509)
Charges à payer et frais courus (note 12)	(2 188 081)	4 638 375
Revenus reportés	271 794	3 557 480
Encaissement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles (note 11)	55 147	63 187
	10 995 113	(4 000 674)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	12 734 143	(2 749 962)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 12)	(2 349 528)	(4 404 986)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	30 060	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(2 319 468)	(4 404 986)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements de la dette à long terme	(2 143 065)	(2 122 629)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 143 065)	(2 122 629)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	8 271 610	(9 277 577)
Trésorerie au début de l'exercice	25 886 992	35 164 569
Trésorerie à la fin de l'exercice	34 158 602	25 886 992
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
Intérêts reçus	825 361	811 043
Intérêts versés	227 467	247 319

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

1 Constitution et objet

L'Institut national de santé publique du Québec, ci-après « l'Institut », constitué par la *Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec* (RLRQ, chapitre I-13.1.1), est une personne morale, mandataire de l'État. Il a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux dans sa mission de santé publique. L'Institut a également comme mission, dans la mesure déterminée par le mandat que lui confie le ministre, de soutenir Santé Québec, la Régie régionale de la santé et des Services sociaux du Nunavik, le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James et les établissements, dans l'exercice de leur mission de santé publique.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Institut n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2 Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimation

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour créances douteuses et les provisions salariales. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

La trésorerie, les créances (à l'exception des taxes à recevoir) et les subventions à recevoir sont classées dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des taxes à payer et des avantages sociaux) et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2 Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des revenus

Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de revenu lorsqu'ils sont autorisés et que tous les critères d'admissibilité sont atteints. Ils sont comptabilisés à titre de revenus reportés ou de subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles lorsqu'ils sont assortis de stipulations qui créent un passif. Le revenu relatif au transfert est comptabilisé à l'état des résultats à mesure que le passif est réglé.

Les contributions provenant de tiers (autres que les gouvernements) relatives aux projets spéciaux sont reportées lorsqu'elles sont grevées d'affectations d'origine externe qui stipulent comment elles doivent être utilisées, puis comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles sont utilisées aux fins prévues.

Les revenus provenant des ventes services de laboratoire constituent des opérations avec obligation de prestation pour lesquelles l'Institut doit rendre un service en échange de la somme reçue d'un client. Ces revenus sont constatés à un moment précis, lorsque les examens ou analyses sont complétés et que les résultats peuvent être transmis au client.

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les opérations interentités sont réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse.

PASSIFS

Avantages sociaux futurs

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

2 Principales méthodes comptables (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées indiquées ci-dessous :

Aménagements majeurs	Sur la durée des baux
Équipements spécialisés	10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels et licences	3, 5 et 10 ans
Matériel roulant	10 ans
Mobilier et équipements	5 ans
Améliorations locatives	5 à 10 ans
Équipements spécialisés sous contrats de location-acquisition	10 ans

Le développement informatique en cours n'est pas amorti. Il sera amorti à compter de la date de mise en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières. Ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Ils sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel les stocks sont consommés.

3 Modification comptable

Adoption de nouvelle norme comptable

SP 3400, Revenus

Le 1^{er} avril 2023, l'Institut a adopté les exigences du nouveau chapitre SP 3400, *Revenus*, qui établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux opérations génératrices de revenus. Plus précisément, il différencie les revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation (appelées « opérations avec contrepartie ») de ceux issus des opérations sans obligations de prestation (appelées « opérations sans contrepartie »).

Les principaux éléments du nouveau chapitre sont les suivants :

- Une obligation de prestation s'entend d'une promesse exécutoire de fournir des biens ou services précis à un payeur en particulier;
- L'Institut doit constater les revenus tirés d'opérations avec contrepartie lorsqu'elle remplit (ou à mesure qu'elle remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur;
- La constatation du revenu tiré d'une opération sans contrepartie doit se faire lorsque l'Institut a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'elle relève d'une opération passée ou d'un événement passé qui est à l'origine d'un actif.

Pour les opérations avec contrepartie, l'Institut doit déterminer quels biens ou services (ou quels groupes de biens ou services) sont distincts et doivent par conséquent être traités séparément. Lorsque l'Institut détermine qu'il y a plus d'une obligation de prestations pour une même opération, elle doit utiliser une méthode de répartition du prix de la transaction. Pour ce faire, elle utilise le prix de vente spécifique des biens ou services à chacune des obligations de prestation lorsque celui-ci est connu; dans le cas contraire, elle procède à une estimation à l'aide des informations dont elle dispose pour effectuer cette répartition.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'entité.

4 Excédent cumulé

L'excédent cumulé se compose de l'excédent cumulé non affecté et de l'excédent cumulé affecté.

	2024			2023
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Excédent cumulé non affecté				
Solde au début	1 979 695	(123 091)	1 856 604	452 202
Excédent (déficit) annuel	(28 630)	382 979	354 349	(325 867)
Transfert de l'excédent cumulé affecté	–	1 152 167	1 152 167	1 730 269
Solde à la fin	1 951 065	1 412 055	3 363 120	1 856 604
Excédent cumulé affecté				
Solde au début	6 028 452	9 379 940	15 408 392	17 983 455
Déficit annuel	(548 003)	(819 960)	(1 367 963)	(844 794)
Transfert à l'excédent cumulé non affecté	–	(1 152 167)	(1 152 167)	(1 730 269)
Solde à la fin	5 480 449	7 407 813	12 888 262	15 408 392
Total (note 17)	7 431 514	8 819 868	16 251 382	17 264 996

4 Excédent cumulé (suite)

L'excédent cumulé affecté se compose de l'excédent cumulé affecté des activités régulières et de l'excédent cumulé affecté des projets spéciaux.

L'excédent cumulé affecté de 12 888 262 \$ (15 408 392 \$ en 2023) sera utilisé, conformément à la politique en vigueur adoptée par le conseil d'administration de l'Institut, pour combler le financement de projets autorisés ayant trait à l'innovation scientifique, pour des projets particuliers en relation directe avec la mission de l'Institut, pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, notamment des équipements spécialisés de laboratoire et des systèmes d'information, et pour la gestion des risques.

5 Créances

	2024	2023
	\$	\$
Gouvernement du Québec	4 426 860	1 966 904
Gouvernement du Canada	1 241	670
Clients	4 894 053	2 132 517
	9 322 154	4 100 091

6 Subventions à recevoir

	2024	2023
	\$	\$
Gouvernement du Québec	37 580 842	55 614 164
Gouvernement du Canada	1 213 009	925 364
Autres	875 728	925 773
	39 669 579	57 465 301

7 Charges à payer et frais courus

	2024	2023
	\$	\$
Gouvernement du Québec	1 008 986	1 311 362
Provision pour congés de maladie payables annuellement	486 787	390 636
Provision pour vacances	7 557 803	5 913 123
Salaires et avantages sociaux à payer	15 097 137	20 183 271
Autres	6 698 035	4 010 288
	30 848 748	31 808 680

8 Dette à long terme

Emprunts sur billet :

Taux fixe de 2,36 %, versements mensuels de 5 304 \$ incluant capital et intérêts, échéant en avril 2024

Taux fixe de 2,36 %, versements mensuels de 6 706 \$ incluant capital et intérêts, échéant en octobre 2024

Taux fixe de 1,95 %, versements mensuels de 1 634 \$ incluant capital et intérêts, échéant en juillet 2025

Taux fixe de 2,13 %, versements mensuels de 476 \$ incluant capital et intérêts, échéant en mars 2026

Taux fixe de 2,13 %, versements mensuels de 1 004 \$ incluant capital et intérêts, échéant en avril 2026

Taux fixe de 3,07 %, versements mensuels de 8 418 \$ incluant capital et intérêts, échéant en novembre 2027

Taux fixe de 3,65 %, versements mensuels de 713 \$ incluant capital et intérêts, échéant en juin 2028

Billet à terme auprès du Fonds de financement, d'une valeur nominale de 13 862 820 \$, au taux de 1,87 %, versements mensuels en capital de 130 781 \$, échéant en avril 2030

Taux fixe de 2,73 %, versements mensuels de 823 \$ incluant capital et intérêts, échu en mai 2023

Taux fixe de 2,73 %, versement mensuels de 708 \$ incluant capital et intérêt, échu en décembre 2023

Obligations en vertu de contrats de location-acquisition :

Location d'équipement avec option d'achat, versements mensuels en capital de 12 537 \$, au taux de 3,3 %, échéant en mars 2025

Location d'équipement avec option d'achat, versements mensuels en capital de 4 823 \$, au taux de 2,995 %, échéant en avril 2026

Location d'équipement avec option d'achat, versements mensuels en capital de 5 825 \$, au taux de 3,5 %, échu en décembre 2023

Location d'équipement avec option d'achat, versements mensuels en capital de 7 105 \$, au taux de 3,5 %, échu en juin 2023

	2024	2023
	\$	\$
	5 293	68 007
	46 576	124 945
	25 790	44 698
	11 170	16 579
	24 530	35 923
	349 877	–
	33 620	–
	9 525 506	11 087 462
	–	1 640
	–	6 301
	10 022 362	11 385 555
	150 439	300 879
	116 750	170 258
	–	46 600
	–	21 316
	267 189	539 053
	10 289 551	11 924 608

L'émission de nouvelles dettes à long terme en contrepartie d'améliorations locatives d'un montant de 508 008 \$ est sans effet sur la trésorerie.

Les versements en capital exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2024-2025	1 955 903
2025-2026	1 747 076
2026-2027	1 676 376
2027-2028	1 641 206
2028-2029	1 569 583
2029-2030 et suivants	1 699 407

9 Revenus reportés

	2024			
	Gouvernement du Québec	Gouvernement du Canada	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde de début de l'exercice	33 359 707	1 735 046	2 101 732	37 196 485
Contributions de l'exercice	46 669 642	3 271 885	13 860 955	63 802 482
Virement de l'exercice	(48 175 500)	(3 574 829)	(11 780 359)	(63 530 688)
Solde de fin de l'exercice	31 853 849	1 432 102	4 182 328	37 468 279

	2023			
	Gouvernement du Québec	Gouvernement du Canada	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde de début de l'exercice	29 208 147	1 399 979	3 030 879	33 639 005
Contributions de l'exercice	46 602 203	4 513 770	8 109 825	59 225 798
Virement de l'exercice	(42 450 643)	(4 178 703)	(9 038 972)	(55 668 318)
Solde de fin de l'exercice	33 359 707	1 735 046	2 101 732	37 196 485

10 Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les employés de l'Institut participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2024, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 9,69 % à 9,39 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,67 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élevaient à 4 830 167 \$ (2023 : 3 957 359 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

11 Subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles

	2024	2023
	\$	\$
Solde de début de l'exercice	13 820 953	15 657 729
Augmentation de l'exercice	55 147	63 187
Virement de l'exercice	(1 940 893)	(1 899 963)
	(1 885 746)	(1 836 776)
Solde de fin de l'exercice	11 935 207	13 820 953

12 Immobilisations corporelles

	Aménagements majeurs	Équipements spécialisés	Matériel informatique	Logiciels et licences	Matériel roulant	Mobilier et équipements	Améliorations locatives	Développement informatique en cours	Équipements spécialisés sous contrats de location-acquisition	2024
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	11 969 580	12 386 245	5 848 197	20 605 497	1 442 668	4 772 456	1 292 517	1 465 395	2 509 033	62 291 588
Acquisitions	–	990 903	2 011 193	540 775	–	34 806	508 008	–	–	4 085 685
Dispositions	–	–	–	–	(117 555)	–	–	–	–	(117 555)
Radiations	–	(1 408 721)	(354 848)	–	–	–	–	–	–	(1 763 569)
Solde à la fin	11 969 580	11 968 427	7 504 542	21 146 272	1 325 113	4 807 262	1 800 525	1 465 395	2 509 033	64 496 149
Amortissement cumulé										
Solde au début	11 969 580	7 445 527	3 608 285	8 471 894	1 434 549	4 443 404	784 386	–	1 141 804	39 299 429
Amortissement	–	899 902	1 157 852	2 119 761	3 537	140 134	151 507	–	250 904	4 723 597
Disposition	–	–	–	–	(117 555)	–	–	–	–	(117 555)
Radiations	–	(1 408 721)	(354 848)	–	–	–	–	–	–	(1 763 569)
Solde à la fin	11 969 580	6 936 708	4 411 289	10 591 655	1 320 531	4 583 538	935 893	–	1 392 708	42 141 902
Valeur comptable nette	–	5 031 719	3 093 253	10 554 617	4 582	223 724	864 632	1 465 395	1 116 325	22 354 247

	Aménagements majeurs	Équipements spécialisés	Matériel informatique	Logiciels et licences	Matériel roulant	Mobilier et équipements	Améliorations locatives	Développement informatique en cours	Équipements spécialisés sous contrats de location-acquisition	2023
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	11 969 580	12 407 582	4 359 840	20 285 929	1 442 668	4 622 634	1 292 517	428 296	2 509 033	59 318 079
Acquisitions	–	706 077	2 111 830	377 189	–	149 822	–	1 037 099	–	4 382 017
Radiations	–	(727 414)	(623 473)	(57 621)	–	–	–	–	–	(1 408 508)
Solde à la fin	11 969 580	12 386 245	5 848 197	20 605 497	1 442 668	4 772 456	1 292 517	1 465 395	2 509 033	62 291 588
Amortissement cumulé										
Solde au début	11 969 580	7 299 541	3 387 226	6 469 929	1 431 012	4 293 767	644 646	–	890 900	36 386 601
Amortissement	–	873 400	844 532	2 059 586	3 537	149 637	139 740	–	250 904	4 321 336
Radiations	–	(727 414)	(623 473)	(57 621)	–	–	–	–	–	(1 408 508)
Solde à la fin	11 969 580	7 445 527	3 608 285	8 471 894	1 434 549	4 443 404	784 386	–	1 141 804	39 299 429
Valeur comptable nette	–	4 940 718	2 239 912	12 133 603	8 119	329 052	508 131	1 465 395	1 367 229	22 992 159

Les charges à payer et frais courus liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élèvent à 1 256 833 \$ (28 684 \$ en 2023).

13 Opérations entre apparentés

L'Institut est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du président-directeur général de l'Institut.

L'Institut n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre l'Institut et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquels ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives de ces entités.

14 Obligations contractuelles

L'Institut s'est engagé en vertu d'ententes à verser un montant de 11 789 332 \$ (12 647 707 \$ en 2023) pour la réalisation de divers travaux. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2024-2025	7 476 685
2025-2026	2 756 841
2026-2027	974 459
2027-2028	432 098
2028-2029 et suivants	149 249

15 Frais généraux

Les frais généraux imputés aux charges des projets spéciaux et à titre de recouvrement des activités régulières représentent une estimation de la valeur des charges des services de soutien offerts dans le cadre des différents projets spéciaux de l'Institut.

16 Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ces activités, l'Institut est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Les principaux risques de crédit pour l'Institut sont liés à la trésorerie, aux créances (à l'exception des taxes à recevoir) et aux subventions à recevoir.

Au 31 mars 2024, l'exposition maximale au risque de crédit relativement à la trésorerie, aux créances et aux subventions à recevoir correspond à la valeur comptable.

16 Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

La trésorerie est détenue dans une institution financière de premier ordre et, par conséquent, la direction estime que le risque de crédit associé est minime.

L'Institut juge ne pas être exposé à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses créances et subventions à recevoir. Au 31 mars 2024, 88 % (95 % en 2023) des créances et des subventions à recevoir proviennent des gouvernements provincial et fédéral. De plus, l'Institut a provisionné des créances douteuses pour un montant de 365 990 \$ (365 990 \$ en 2023). La direction est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances et subventions à recevoir au 31 mars.

	2024				
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	de 61 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernement du Québec	13 828 737	7 077 475	840 789	9 977 743	31 724 744
Gouvernement du Canada	942 958	31 391	-	239 901	1 214 250
Autres	4 030 359	547 976	209 536	981 910	5 769 781
	18 802 054	7 656 842	1 050 325	11 199 554	38 708 775

	2023				
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	de 61 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernement du Québec	18 449 659	3 630 158	3 151 970	20 329 185	45 560 972
Gouvernement du Canada	174 530	335	-	751 169	926 034
Autres	1 526 327	732 456	75 655	723 852	3 058 290
	20 150 516	4 362 949	3 227 625	21 804 206	49 545 296

Les créances incluent également des taxes à recevoir pour un montant de 901 421 \$ (1 074 970 \$ en 2023) qui ne sont pas des instruments financiers.

Une subvention à recevoir du gouvernement du Québec au montant de 9 381 537 \$ (10 945 127 \$ en 2023) n'est pas présentée dans les tableaux précédents puisqu'elle n'est pas exigible au 31 mars 2024.

L'évolution de la provision pour créances douteuses se détaille comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	365 990	365 990
Perte de valeur comptabilisée	2 081	10 256
Reprise de provision	(2 081)	(10 256)
Solde à la fin	365 990	365 990

16 Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. L'Institut gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant, au besoin, à ses facilités de crédit. L'Institut établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2024				Total
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	6 ans à 10 ans	
	\$	\$	\$	\$	\$
Charges à payer et frais courus	22 289 874	-	-	-	22 289 874
Dette à long terme	1 933 548	3 625 168	3 341 444	1 718 692	10 618 852
	24 223 422	3 625 168	3 341 444	1 718 692	32 908 726

	2023				Total
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	6 ans à 10 ans	
	\$	\$	\$	\$	\$
Charges à payer et frais courus	25 228 962	-	-	-	25 228 962
Dette à long terme	1 953 202	3 553 311	3 323 078	3 335 733	12 165 324
	27 182 164	3 553 311	3 323 078	3 335 733	37 394 286

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que le flux de trésorerie futur d'un instrument financier fluctue en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Institut est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

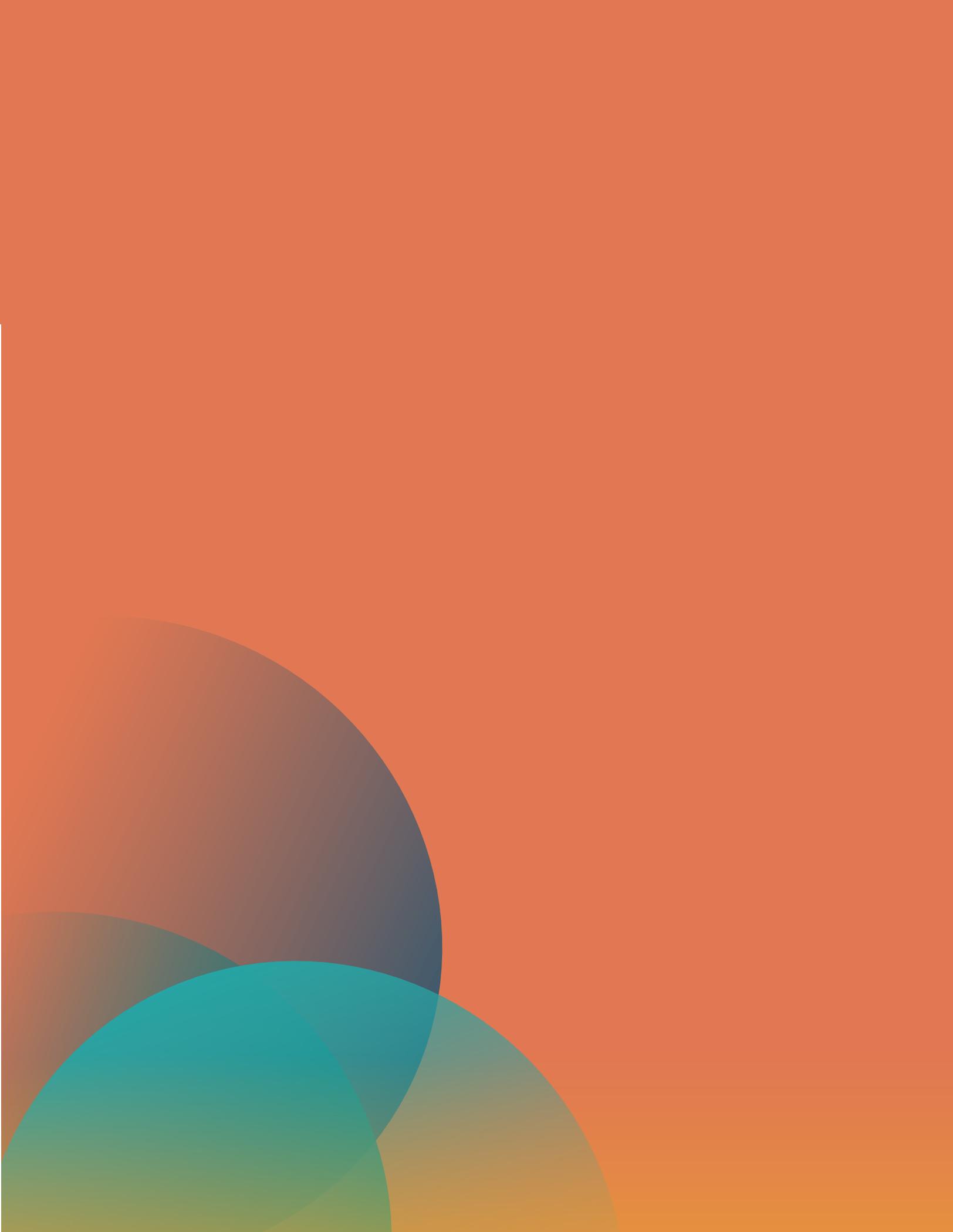
Risque de taux d'intérêt

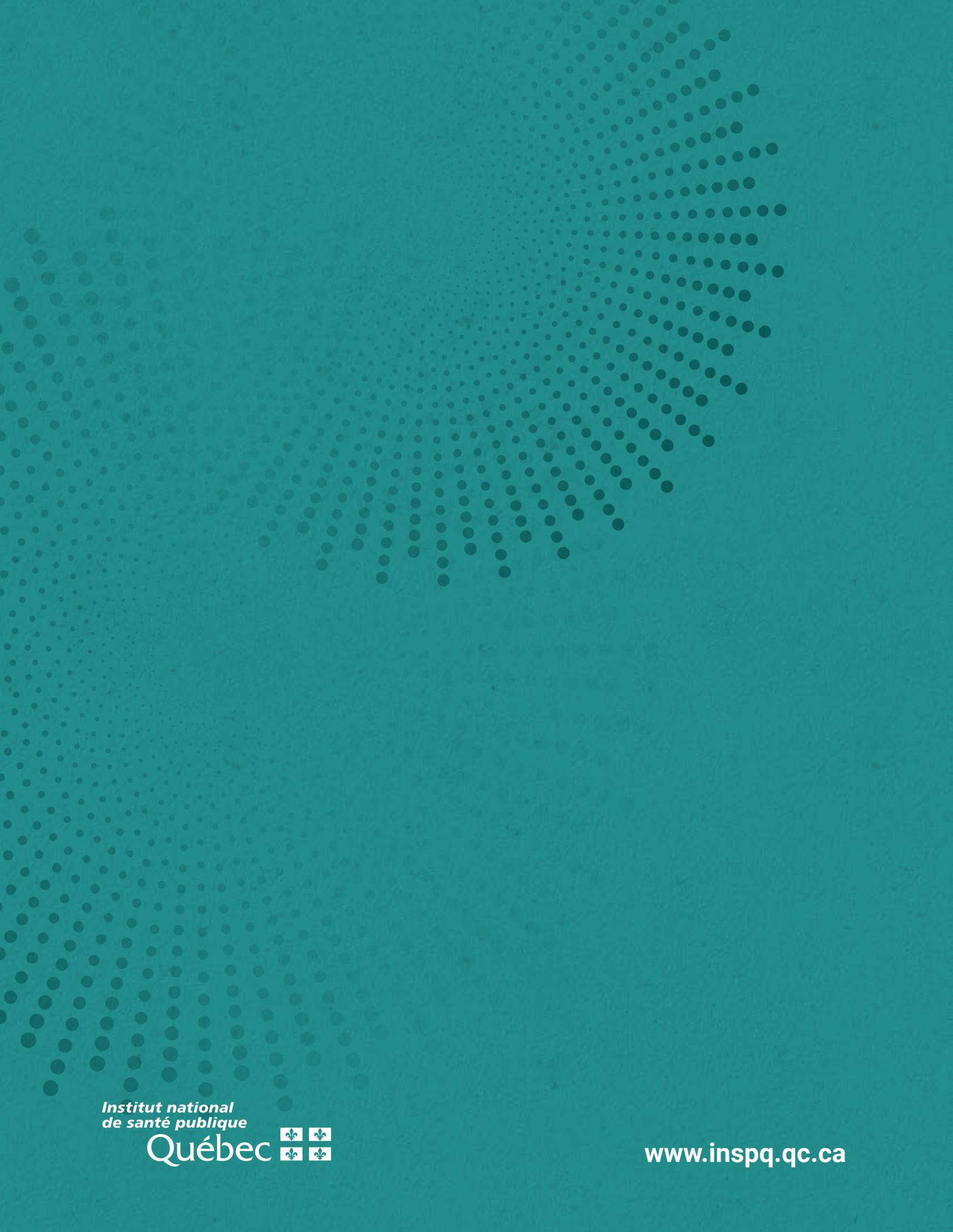
Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les emprunts sur billet de l'Institut portent intérêt à taux fixe, réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie et au taux d'intérêt, car ils seront détenus jusqu'à échéance.

17 Résultats par activités

	2024			2023		
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Activités régulières	Projets spéciaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Subventions du gouvernement du Québec	44 986 906	48 175 500	93 162 406	43 547 795	42 450 643	85 998 438
Subventions du gouvernement du Canada	–	3 574 829	3 574 829	1 300	4 178 703	4 180 003
Ventes de services de laboratoire	2 761 945	7 430 255	10 192 200	2 878 651	3 925 016	6 803 667
Autres revenus	11 215	1 918 456	1 929 671	6 363	2 520 633	2 526 996
Virement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles	44 321	1 896 572	1 940 893	77 727	1 822 236	1 899 963
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	30 060	–	30 060	–	–	–
Intérêts	294 626	535 076	829 702	117 979	771 087	889 066
	48 129 073	63 530 688	111 659 761	46 629 815	55 668 318	102 298 133
Charges						
Salaires et avantages sociaux ⁽¹⁾	35 405 913	41 331 655	76 737 568	32 866 199	35 881 934	68 748 133
Services professionnels et administratifs	2 589 353	8 846 472	11 435 825	2 947 431	8 950 542	11 897 973
Fournitures médicales et de laboratoire	2 691 038	2 879 592	5 570 630	2 699 312	2 049 325	4 748 637
Locaux	5 730 353	63 507	5 793 860	5 561 908	63 165	5 625 073
Amortissement des immobilisations corporelles	2 235 258	2 488 339	4 723 597	1 913 772	2 407 564	4 321 336
Frais de déplacement	306 931	296 690	603 621	249 050	193 932	442 982
Intérêts sur la dette à long terme	18 549	208 918	227 467	4 262	243 057	247 319
Frais de bureau	288 461	213 932	502 393	368 006	209 745	577 751
Papeterie et impression	28 387	492 278	520 665	19 883	599 738	619 621
Frais de comité	135 186	70 553	205 739	103 159	15 897	119 056
Entretien et réparations	1 725 874	2 831 717	4 557 591	1 556 813	2 838 353	4 395 166
Frais d'organisation de formation externe	(83 264)	547 254	463 990	2 258	411 504	413 762
Formation interne	227 201	158 444	385 645	281 508	182 523	464 031
Télécommunications	129 817	57 371	187 188	133 026	84 624	217 650
Documentation	205 888	212 726	418 614	186 693	91 114	277 807
Matériel roulant	75 829	105 374	181 203	108 721	77 123	185 844
Location d'équipements	80 932	–	80 932	77 756	152	77 908
Assurances	50 103	10 766	60 869	52 983	9 750	62 733
Créances irrécouvrables	–	2 081	2 081	10 256	–	10 256
Frais bancaires	13 897	–	13 897	15 756	–	15 756
Frais généraux (note 15)	(3 150 000)	3 150 000	–	(3 100 000)	3 100 000	–
	48 705 706	63 967 669	112 673 375	46 058 752	57 410 042	103 468 794
(Déficit) excédent de l'exercice	(576 633)	(436 981)	(1 013 614)	571 063	(1 741 724)	(1 170 661)
Excédent cumulé au début de l'exercice	8 008 147	9 256 849	17 264 996	7 437 084	10 998 573	18 435 657
Excédent cumulé à la fin de l'exercice (note 4)	7 431 514	8 819 868	16 251 382	8 008 147	9 256 849	17 264 996

⁽¹⁾ Les salaires et avantages sociaux n'incluent pas les salaires des médecins, qui sont assumés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).





*Institut national
de santé publique*

Québec 

www.inspq.qc.ca